



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PREMIER MINISTERE



Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat

RAPPORT GENERAL ANNUEL D'ACTIVITES 2009

Mars 2010

Rapport général annuel d'activités 2009 de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| MESSAGE DU CONTROLEUR GENERAL D'ETAT | 4 |
| INTRODUCTION | 7 |
| PREMIERE PARTIE : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT GENERAL ANNUEL D'ACTIVITES 2008..... | 9 |
| I. ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS | 10 |
| 1.1. Recommandation au Chef du gouvernement..... | 10 |
| 1.2. Recommandations aux Chefs de départements ministériels..... | 11 |
| 1.3. Recommandations aux Inspecteurs techniques des services des départements ministériels | 14 |
| II. ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS INTRODUITS EN JUSTICE.. | 17 |
| 2.1. Dossier « Haut commissariat du Koulpélogo »..... | 17 |
| 2.2. Dossier « Antenne CCVA-Bobo-Dioulasso » | 18 |
| DEUXIEME PARTIE : BILAN DES ACTIVITES DE L'ANNEE 2009 .. | 19 |
| I. ACTIVITES DE CONTROLE | 20 |
| 1.1. Synthèse des rapports de contrôle..... | 21 |
| 1.2. Synthèse des insuffisances et irrégularités relevées dans les rapports de contrôle | 49 |
| 1.3. Cas de malversations identifiées | 49 |
| 1.4. Cas des contrôles spécifiques..... | 50 |
| II. EXPLOITATION DES RAPPORTS DES INSPECTIONS TECHNIQUES DES SERVICES DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS | 58 |
| 2.1. Rapports reçus en 2008..... | 58 |
| 2.2. Rapports reçus en 2009..... | 62 |
| 2.3. Synthèse des insuffisances et irrégularités constatées..... | 69 |

| | |
|--|-----------|
| III. ACTIVITES DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS .. | 71 |
| 3.1. Rapports de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat | 72 |
| 3.2. Rapports des inspections techniques des services | 72 |
| IV. ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION | 75 |
| 4.1. Actions de sensibilisation et de prévention de la corruption | 75 |
| 4.2. Collecte et traitement des dénonciations..... | 78 |
| 4.3. Impact de la lutte contre la corruption..... | 80 |
| V. SAISINE DE LA JUSTICE | 82 |
| VI. ACTIVITES CONNEXES | 88 |
| 6.1. Renforcement des capacités des Contrôleurs d'Etat..... | 88 |
| 6.2. Renforcement des capacités des Inspecteurs techniques des services des départements ministériels.. | 89 |
| 6.3. Organisation du cadre de concertation des organes de contrôle de l'ordre administratif de l'Etat..... | 90 |
| 6.4. Autres activités | 90 |
| TROISIEME PARTIE : OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS | 92 |
| I. OBSERVATIONS..... | 93 |
| II. RECOMMANDATIONS..... | 94 |
| CONCLUSION..... | 95 |



MESSAGE DU CONTROLEUR GENERAL D'ETAT

« Le Contrôleur Général d'Etat adresse au Président du Faso un rapport général annuel d'activités, avec copies au Premier Ministre et au Président de l'Assemblée Nationale. Ce rapport est rendu public ». Ainsi dispose la loi n°032-2007/AN du 29 novembre 2007 portant création, attributions, composition et fonctionnement d'une Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE) en son article 13. Au-delà de cette obligation légale qui veut que l'ASCE élabore et publie chaque année son rapport général d'activités, notre institution s'inscrit ainsi dans la dynamique de l'obligation de rendre compte. Aussi, comme l'année passée, est-elle encore honorée de présenter son deuxième rapport général annuel d'activités.

L'élaboration du rapport annuel d'une instance supérieure de contrôle comme l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat est toujours un grand moment dans son agenda. Il s'agit en effet principalement :

- de faire le point de la mise en œuvre des recommandations formulées en 2008 ;
- de situer l'opinion sur l'évolution des dossiers en justice ;
- de donner la synthèse des missions que l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat a effectuées au cours de l'année 2009 ;
- d'exprimer le constat tiré de l'exploitation des rapports issus des inspections techniques des départements ministériels ;
- de dévoiler l'option stratégique pour les chantiers futurs.

En opérant cet exercice de synthèse, les contrôleurs d'Etat de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat se sont efforcés de ne retenir que l'essentiel pour permettre d'avoir une vue d'ensemble des constats, des risques encourus et des



conclusions majeures, lesquels inciteront à la prise de décisions correctives, de mesures d'ajustement stratégique et organisationnel, ainsi que des réformes ou de nouvelles normes à adopter. C'est là aussi tout le sens de ce rapport annuel qui présente les diverses fonctions de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat : vérificatrice de la conformité aux lois et règlements en vigueur, surveillante des abus, des gaspillages, des fraudes et des pratiques de délinquances financières et économiques, conseillère en gouvernance et enfin vulgarisatrice des bonnes pratiques.

C'est pourquoi la publication de ce rapport constitue également pour nous un moment privilégié de partage entre l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et les parties prenantes à son action, notamment les pouvoirs publics, les administrés, la société civile, les médias, ainsi que les partenaires techniques et financiers. Il est donc heureux que le présent rapport renouvelle l'opportunité de cet échange sur la gouvernance des ressources publiques, sur le combat pour la sauvegarde du patrimoine de l'Etat, sur le respect des textes normatifs qui régissent notre administration, sur les efforts de prévention et de lutte contre la corruption.

Ces efforts ont d'ailleurs valu les résultats fort encourageants pour notre pays ressortis dans le classement indiciaire de perception de la corruption dressé par Transparency International, et qui le voit en 2009 se classer 79^{ème} sur 180 pays avec une note de 3,6 et occuper la première place des pays les moins corrompus de la zone UEMOA.

Il est donc indéniable que la volonté politique maintes fois affichée par les plus hautes autorités de combattre la corruption, ainsi que les activités de sensibilisation et les suites données aux diverses dénonciations par les contrôles, ont participé à l'amélioration de la note du Burkina Faso.



C'est l'occasion et le lieu pour l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat de rendre un hommage bien sincère à Son Excellence Monsieur le Président du Faso. En outre, elle exprime sa reconnaissance à Monsieur le Premier Ministre et son gouvernement, à Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, aux administrations, à la société civile, aux populations, ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers pour la confiance, l'estime et le soutien sans cesse renouvelés qui ont permis à l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat de se donner un visage par l'adoption d'un logotype stylé et moderne et de prendre son envol vers la conquête progressive de sa place dans le dispositif institutionnel de notre cher pays.

Puisse ce rapport 2009 contribuer à l'enracinement de la culture de rendre compte et toujours convaincre de l'intérêt de son appropriation par la classe politique, la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Henri Bruno BESSIN
Contrôleur Général d'Etat



INTRODUCTION

La loi n°032-2007/AN du 29 novembre 2007 a confié à l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE) les missions notamment de contrôle de l'observation des textes, d'investigations sur les pratiques de délinquance économique, de suivi de la mise en œuvre des politiques nationales de lutte contre la corruption et de coordination des actions menées dans ce cadre.

L'obligation pour l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat de rendre compte de ses activités est prévue dans l'article 13 de la loi précitée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette disposition, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat a produit son premier rapport général annuel d'activités 2008. Ce rapport rendait compte des activités menées pendant cette période et faisait des projections pour l'année 2009.

Conformément aux dispositions du décret n°2008-160/PRES/PM du 8 avril 2008 portant organisation et fonctionnement de l'ASCE, elle a élaboré un programme d'activités 2009 dont les grandes orientations sont les suivantes:

- mettre un accent particulier sur les activités de lutte contre la corruption par la sensibilisation et la répression avec l'appui de l'ensemble des organes de contrôle, de la société civile et des partenaires au développement ;
- dynamiser le contrôle de régularité et le contrôle de performance ;
- rendre fonctionnel le système de suivi de la mise en œuvre des recommandations des rapports de contrôle et des actions en justice ;
- renforcer la concertation avec tous les organes de contrôle ;



- améliorer la coordination des missions de contrôle des organes de contrôle de l'ordre administratif ;
- renforcer les capacités professionnelles des Contrôleurs d'Etat et du personnel d'appui aux fins d'améliorer leur efficacité et leur rendement ;
- contribuer au renforcement des capacités du personnel de contrôle des inspections techniques des services des départements ministériels (ITS);
- renforcer les capacités logistiques et matérielles afin d'améliorer les conditions d'exécution des missions de contrôle.

Le présent rapport général annuel d'activités a pour objet de rendre compte de l'exécution de ce programme d'activités 2009.

Il s'articule autour des points suivants :

Première partie : bilan de la mise en œuvre des recommandations du rapport général annuel d'activités de l'année 2008 ;

Deuxième partie : bilan des activités de l'année 2009 ;

Troisième partie : observations et recommandations ;

Conclusion.

PREMIERE PARTIE

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT GENERAL ANNUEL D'ACTIVITES 2008

I. ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS

Le rapport général annuel d'activités 2008 a formulé des recommandations à l'adresse du Chef du gouvernement, des Chefs de départements ministériels et des Inspecteurs techniques des services.

La situation des suites réservées à ces recommandations se présente comme ci-dessous.

1.1. Recommandation au Chef du gouvernement

Cette recommandation sollicitait du Chef du gouvernement de fixer un délai impératif pour l'élaboration des manuels de procédure dans tous les services publics.

Elle a été mise en œuvre par la circulaire n°2009-028/PM/CAB du 11 Juin 2009.

Outre la fixation du délai, cette circulaire invitait les membres du gouvernement à prendre les dispositions pour la mise en œuvre des recommandations adressées à chacun d'eux.

Il convient de noter également que dans ce cadre, le Chef du gouvernement a organisé une rencontre du gouvernement avec l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat le 13 juillet 2009.

1.2. Recommandations aux Chefs de départements ministériels

Ces recommandations sont les suivantes :

- R.1.** rappeler l'impérieuse nécessité de respecter les dispositions légales en matière de gestion administrative, financière, comptable et matière ;
- R.2.** rappeler à toutes les autorités administratives leurs devoirs et responsabilités en matière de contrôle hiérarchique et de sanction ;
- R.3.** renforcer les capacités des élus locaux pour assurer une bonne gestion des collectivités ;
- R.4.** renforcer les capacités des Inspecteurs techniques par des formations en audit financier et comptable ;
- R.5.** procéder à la transmission effective des rapports de mission aux structures contrôlées pour leur permettre d'avoir connaissance des insuffisances constatées par les missions de contrôle et prendre les dispositions idoines pour la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- R.6.** éviter de s'immiscer dans l'exécution des missions de contrôle.

La situation de leur mise en œuvre est présentée dans le tableau n°1 ci-dessous.

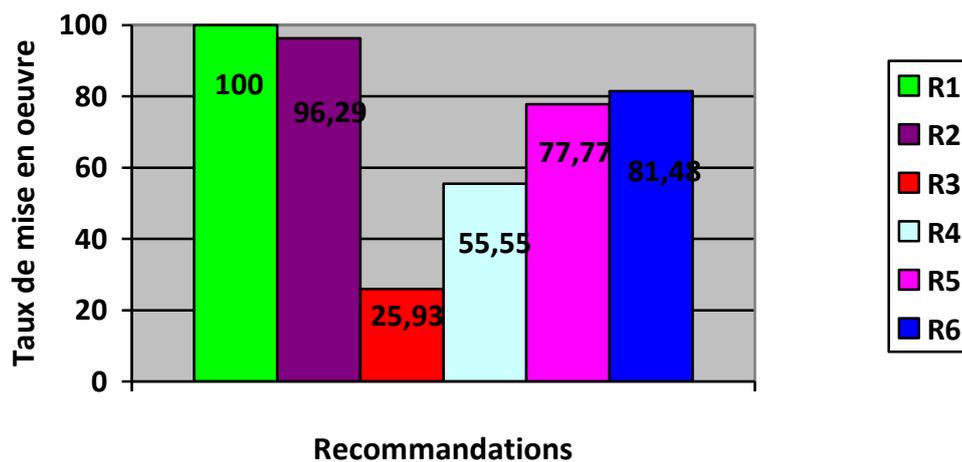
Tableau n°1 : récapitulatif de la mise en œuvre des recommandations par les Chefs de départements ministériels

| N° | Ministères | Recommandations mises en œuvre (x) | | | | | |
|-----|---|------------------------------------|----|----|----|----|----|
| | | R1 | R2 | R3 | R4 | R5 | R6 |
| 1. | Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale | X | X | | X | X | |
| 2. | Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques | X | X | | X | X | X |
| 3. | Ministère de l'Economie et des Finances | X | X | X | X | X | X |
| 4. | Ministère de la Justice | X | X | | X | X | X |
| 5. | Ministère de la Défense | X | X | X | | X | X |
| 6. | Ministère de la Santé | X | X | | X | X | X |
| 7. | Ministère des Transports | X | X | | X | X | X |
| 8. | Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation | X | X | X | X | X | X |
| 9. | Ministère des Infrastructures et du Désenclavement | X | X | | | X | X |
| 10. | Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie | X | X | | | | X |
| 11. | Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication | X | X | | | | |
| 12. | Ministère de la Sécurité | X | X | | | | |
| 13. | Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie | X | X | X | X | X | X |
| 14. | Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique | X | X | | X | X | X |
| 15. | Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation | X | X | X | X | X | X |
| 16. | Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat | X | X | | | X | X |
| 17. | Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat | X | X | | X | X | X |
| 18. | Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale | X | X | | X | X | X |
| 19. | Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi | X | X | X | | X | X |
| 20. | Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale | X | | | | X | |
| 21. | Ministère des Ressources Animales | X | X | | | X | X |

| N° | Ministères | Recommandations mises en œuvre (x) | | | | | |
|-----|--|------------------------------------|----|----|----|----|----|
| | | R1 | R2 | R3 | R4 | R5 | R6 |
| 22. | Ministère de la Promotion des Droits Humains | X | X | X | X | X | X |
| 23. | Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication | X | X | | X | X | X |
| 24. | Ministère de la Promotion de la Femme | X | X | | | X | X |
| 25. | Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme | X | X | | X | | X |
| 26. | Ministère des Sports et des Loisirs | X | X | | | | X |
| 27. | Ministère chargé des Relations avec le Parlement | X | X | | | | |

Au regard du tableau ci-dessus, la totalité des vingt-sept (27) départements ont donné suite à la lettre de demande de mise en œuvre des recommandations du rapport général 2008.

La situation de mise en œuvre de chaque recommandation par l'ensemble des ministères se présente comme ci-dessous :



1.3. Recommandations aux Inspecteurs techniques des services des départements ministériels

L'exploitation des rapports des inspections techniques des départements ministériels avait permis à l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat de formuler à l'adresse des Inspecteurs techniques les recommandations suivantes :

- R.1.** prendre en compte le contrôle de la gestion financière et matière en sus de l'appui-conseil régulièrement effectué ;
- R.2.** prendre en compte le volet « lutte contre la corruption » lors des missions de contrôle ;
- R.3.** améliorer la qualité des rapports de mission par une plus grande maîtrise de leur rédaction, notamment en apportant plus de précisions dans les cas de malversations financières (noms, fonctions, numéros matricules, montant...) ;
- R.4.** transmettre les rapports de mission à l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat dans les délais les meilleurs pour permettre leur exploitation et le suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- R.5.** prendre en compte le volet « suivi de la mise en œuvre des recommandations des contrôles antérieurs » dans toute mission de contrôle.

La situation de la mise en œuvre de ces recommandations est établie ainsi qu'il suit :

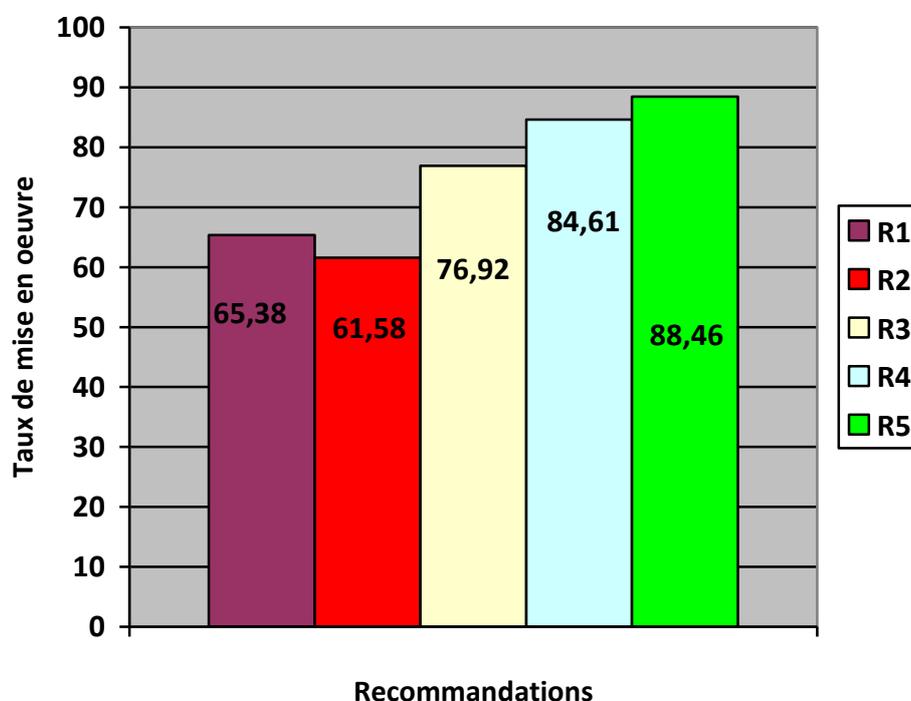
Tableau n°2 : récapitulatif de la situation de la mise en œuvre des recommandations par les Inspecteurs techniques des services

| N° | Départements ministériels | Recommandations mises en œuvre (x) | | | | |
|-----|---|------------------------------------|----|----|----|----|
| | | R1 | R2 | R3 | R4 | R5 |
| 1. | Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale | X | X | X | X | X |
| 2. | Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques | X | | X | X | X |
| 3. | Ministère de l'Economie et des Finances | X | X | X | X | X |
| 4. | Ministère de la Justice | X | X | X | X | |
| 5. | Ministère de la Défense | | X | | | X |
| 6. | Ministère de la Santé | X | | X | X | X |
| 7. | Ministère des Transports | | X | X | X | X |
| 8. | Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation | X | X | X | X | X |
| 9. | Ministère des Infrastructures et du Désenclavement | X | X | | X | X |
| 10. | Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie | X | X | X | X | X |
| 11. | Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication | | | | X | X |
| 12. | Ministère de la Sécurité | | | | | |
| 13. | Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie | X | X | X | X | X |
| 14. | Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique | X | | X | X | X |
| 15. | Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation | X | X | X | X | X |
| 16. | Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat | | | | X | |
| 17. | Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat | | X | X | X | X |
| 18. | Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale | X | | X | X | X |
| 19. | Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi | | X | | | X |
| 20. | Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale | X | X | X | X | X |
| 21. | Ministère des Ressources Animales | X | | X | X | X |

| N° | Départements ministériels | Recommandations mises en œuvre (x) | | | | |
|-----|--|------------------------------------|----|----|----|----|
| | | R1 | R2 | R3 | R4 | R5 |
| 22. | Ministère de la Promotion des Droits Humains | | | X | X | X |
| 23. | Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication | X | X | X | X | X |
| 24. | Ministère de la Promotion de la Femme | X | X | X | X | X |
| 25. | Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme | | X | X | | X |
| 26. | Ministère des Sports et des Loisirs | X | | X | X | X |

L'ensemble des vingt-six (26) inspections techniques des départements ministériels a répondu à la lettre demandant la suite de la mise en œuvre des recommandations.

La situation de mise en œuvre de chaque recommandation par l'ensemble des inspections techniques des services se présente comme ci-dessous :



II. ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS INTRODUIITS EN JUSTICE

Deux dossiers du rapport général annuel d'activités 2008 ont fait l'objet de saisine de la justice. Il s'agit des dossiers :

- « Haut commissariat du Koulpélogo »,
- « Antenne CCVA-Bobo-Dioulasso ».

2.1. Dossier « Haut commissariat du Koulpélogo »

Le dossier « Haut commissariat du Koulpélogo » est consécutif à une mission de contrôle et de vérification exécutée par l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat qui a établi les faits ci-après :

- l'utilisation frauduleuse de pièces d'identité appartenant à des tiers ;
- l'utilisation de fausses références de pièces d'identité ;
- la falsification de lieux d'établissement de pièces d'identité ;
- l'établissement abusif à dessein de certificats administratifs.

Ces faits avaient favorisé le paiement en numéraires d'importantes sommes d'argent à des personnes non bénéficiaires et non munies de procuration mais également pour des prestations non effectivement fournies à l'administration publique occasionnant un préjudice évalué à dix neuf millions trois cent huit mille huit cent soixante un (19 308 861) FCFA à la Province du Koulpélogo.

Les faits étant susceptibles de constituer les infractions de faux en écriture, d'usage de faux en écriture et de détournement de deniers publics, le dossier a été transmis au Procureur du Faso près le Tribunal de grande instance de

Ouagadougou aux fins d'engager des poursuites judiciaires contre les auteurs et autres complices.

Au stade actuel et au regard du fait que le dossier est soumis à la procédure particulière de traitement prévue par le Code de procédure pénale en raison de la qualité de Haut commissaire de certaines des personnes mises en cause, la Cour de Cassation en a été saisie.

2.2. Dossier « Antenne CCVA-Bobo-Dioulasso »

Le dossier « Antenne CCVA-Bobo-Dioulasso » fait suite à des investigations menées par les Contrôleurs d'Etat au niveau de la structure sus désignée qui ont permis de constater que le responsable avait détourné une partie des sommes payées en règlement des prestations effectuées d'un montant de trois millions quatre cent soixante dix mille quatre cent cinquante (3 470 450) FCFA au préjudice de celle-ci.

Le Procureur du Faso près le Tribunal de grande instance de Ouagadougou saisi du dossier aux fins d'engager des poursuites judiciaires pour des faits présumés de détournement de deniers publics a fait ouvrir l'information dans un cabinet de juge d'instruction.

DEUXIEME PARTIE
BILAN DES ACTIVITES DE L'ANNEE 2009

I. ACTIVITES DE CONTROLE

L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat a exécuté au cours de l'année 2009 des contrôles dans les quinze (15) structures suivantes :

1. le Lycée provincial Bassy de Ziniaré ;
2. le Lycée provincial Naaba Baongo de Manga ;
3. l'Office du baccalauréat ;
4. le Secrétariat permanent du plan décennal de développement de l'éducation de Base (PDDEB);
5. le Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles DE GAULLE ;
6. le Centre hospitalier universitaire SANON Souro (CHUSS);
7. le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (secrétariat général) ;
8. le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (direction des ressources humaines) ;
9. la Division fiscale du Passoré ;
10. la Perception de Léo ;
11. la Commission de l'informatique et des libertés (CIL) ;
12. l'ONG -Espace international Colin Powell pour le Sahel (EICPS) ;
13. la Commune de Pouytenga ;
14. l'Arrondissement de Sig-noghin ;
15. la Mairie de Banfora.

Elle a également procédé aux deux (02) contrôles spécifiques suivants :

1. L'opération de contrôle de l'utilisation des véhicules de l'Etat et des organismes parapublics;
2. L'opération de contrôle du respect des horaires de travail dans les services.

1.1. Synthèse des rapports de contrôle

La synthèse de chacun des quinze (15) rapports reprend les objectifs, les insuffisances et les irrégularités, les risques significatifs et les recommandations formulées.

Rapport de contrôle du lycée provincial Bassy de Ziniaré

a) **Objectif** : vérifier la gestion administrative et financière du lycée.

b) **Constats des insuffisances et des irrégularités** :

- l'insuffisance du personnel enseignant ;
- l'insuffisance des salles de classe ;
- la mauvaise tenue de la comptabilité ;
- le manque de rigueur dans le recouvrement des fonds.

c) **Risques significatifs** :

- nombre d'heures de vacation élevé ;
- effectifs pléthoriques ;
- non recouvrement de certains fonds.

d) **Recommandations**

A l'adresse du Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique

- inviter les premiers responsables des établissements secondaires au strict respect des textes en matière de gestion et prendre les mesures idoines pour le suivi de l'exécution des instructions ;

- initier un programme de formation continue au profit des intendants des établissements.

A l'adresse du Ministre de l'Economie et des Finances

Mettre fin au laxisme régnant à la Trésorerie régionale du Plateau central en faisant procéder à un contrôle diligent de cette direction afin de vérifier, déceler et corriger toutes ces ratures, discordances dans les chiffres, omissions de prise en débit de chèques et autres erreurs d'écritures préjudiciables aussi bien au Trésor public qu'aux titulaires de comptes.

A l'adresse du Proviseur

- appliquer les instructions du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS);
- assurer un meilleur suivi des actes de gestion financière ;
- assurer une meilleure organisation des tests de recrutement en complément d'effectifs ;
- réorganiser le système de délivrance des certificats de scolarité, du fonctionnement de la cantine et du recouvrement des recettes de la salle informatique.

A l'adresse de l'Intendant

- tenir régulièrement le livre journal ;
- reverser au compte Trésor toutes les recettes ;
- assurer un meilleur suivi des dépenses du compte Trésor ;
- utiliser des carnets avec des références claires pour chaque type de recettes;
- arrêter périodiquement les comptes de l'établissement ;

- procéder à un meilleur archivage des différents documents comptables afin d'éviter les pertes éventuelles et le désordre constaté dans la gestion.

A l'adresse du bureau de l'Association des Parents d'Elèves

- contrôler les recettes perçues par l'intendant au titre des cotisations des parents d'élèves;
- produire des factures conformes ;
- prendre les mesures appropriées en vue d'une participation plus active de tous les parents d'élèves à la vie et au fonctionnement de l'association ;
- verser au comité de gestion du lycée la part des cotisations qui lui revient de droit.

Rapport de contrôle et de vérification du lycée provincial Naaba Baongo de Manga

a) **Objectif :** vérifier la gestion administrative et financière du lycée.

b) **Constats des insuffisances et des irrégularités :**

- l'insuffisance du personnel enseignant ;
- la vétusté des locaux ;
- les dépenses inéligibles et manquants de caisse d'un montant cumulé de soixante quatre mille quatre cent cinquante (64 450) F CFA ;
- l'absence ou la mauvaise tenue des documents comptables ;
- le non-respect des textes en matière de gestion comptable.

c) **Risques significatifs encourus :**

- cumul de fonctions et nombre d'heures de vacation élevé ;
- non reversement de la totalité des sommes recouvrées ;
- détournement de fonds et possibilité de corruption.

d) **Recommandations**

A l'adresse du Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique

- inviter les chefs d'établissements au respect des textes en matière de gestion administrative et financière ;
- résoudre le problème de manque de professeurs.

A l'adresse du Proviseur

- prendre des actes formalisant l'existence des structures règlementaires ;
- tenir régulièrement les réunions préconisées en les sanctionnant par des procès-verbaux ;
- mettre en place une caisse de menues dépenses.

A l'adresse de l'Intendant

- tenir correctement les documents comptables ;
- intégrer toutes les recettes recouvrées dans le budget de l'établissement ;
- respecter les termes du régime financier en ce qui concerne les dépenses supérieures à cent mille (100 000) F CFA.

Rapport de mission de contrôle et d'investigations sur les notes d'épreuves du baccalauréat 2009

- a) **Objectif** : investiguer sur une erreur constatée sur le relevé de notes d'un candidat.
- b) **Constats des insuffisances et des irrégularités** :
- le non-respect par le candidat des voies légales de recours ;
 - l'erreur matérielle due à un mauvais report de notes est avérée mais elle est sans incidence sur les résultats de l'élève ;
 - le manque de soins dans le remplissage des fiches de relevés de notes ;
- c) **Risque significatif** : possibilité de résultat entaché d'erreur ;
- d) **Recommandations**

A l'adresse du Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique

- diffuser les textes portant réglementation et organisation du baccalauréat auprès de tous les candidats.

A l'adresse du Directeur de l'Office du baccalauréat

- appeler les responsables à plus de vigilance lors du calcul et du report des notes sur les fiches récapitulatives, les procès-verbaux et les relevés.

Rapport d'enquête suite à une dénonciation de malversations au Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB)

- a) **Objectif** : vérifier la réalité des faits de malversation.
- b) **Constats des insuffisances et des irrégularités** :
- la dénonciation de malversations n'est pas fondée ;
 - l'existence d'un cumul de salaires perçus sur le budget national et sur celui du PDDEB par un agent.
- c) **Risque significatif** :
- difficulté de recouvrement des trop perçus.
- d) **Recommandations**

A l'adresse du Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation

- prendre des sanctions à l'encontre de l'agent fautif.

A l'adresse du Ministre de l'Economie et des Finances

- prendre des dispositions pour le recouvrement des sommes indûment perçues.

Rapport de contrôle et d'investigations au Centre Hospitalier Universitaire Pédiatrique Charles DE GAULLE

a) **Objectif :** Investiguer sur un cas de corruption présumé lors de la passation d'un marché de restauration.

b) **Constats des insuffisances et des irrégularités :**

- la délivrance d'attestations de situation fiscale de complaisance par la division fiscale du Namentenga à KADERA ENTREPRISE ;
- l'existence de faux documents, de faux cachets, de faux diplômes et de fausses déclarations dans le dossier de KADERA ENTREPRISE ;
- le laxisme des membres de la commission et des sous-commissions d'attribution du marché ;
- les irrégularités au plan procédural et au plan textuel ;
- KADERA ENTREPRISE reste devoir d'importantes sommes d'argent au fisc.

c) **Risques significatifs encourus :**

- instauration d'inégalités de chances au sein des différents soumissionnaires ;
- fraude fiscale à grande échelle ;
- attribution partisane du marché ;
- attribution des marchés publics sur la base de faux documents.

d) Recommandations

A l'adresse du Ministre de la Santé

- mettre fin aux fonctions du directeur général avec en sus un avertissement écrit ;
- affecter les agents impliqués dans le traitement du dossier ;
- mettre en place une nouvelle commission d'attribution des marchés en excluant tous les anciens membres.

A l'adresse du Ministre de l'Economie et des Finances

- mettre fin aux fonctions du chef de la division fiscale du Namentenga avec en sus un avertissement écrit ;
- procéder à l'annulation du marché de restauration ;
- suspendre KADERA ENTREPRISE de toute participation aux appels d'offres des marchés publics ;
- procéder au recouvrement diligent des restes à recouvrer ;
- mettre fin à la pratique de substitution de l'Attestation de Situation Fiscale (ASF) par le certificat d'imposition dans les dossiers d'offres techniques.

Contrôle approfondi de la gestion du Centre Hospitalier Universitaire SANON Souro

a) **Objectif** : contrôler la gestion administrative et financière du centre hospitalier universitaire SANON Souro (CHUSS).

b) **Constats des insuffisances et des irrégularités :**

- l'illégalité du mandat actuel du Président du conseil d'administration ;
- des dysfonctionnements d'ordre administratif, financier, comptable et matière ;
- le manque de personnel qualifié ;
- l'existence d'arriérés de paiement pour le compte des fournisseurs d'un montant de deux cent vingt-six millions vingt-deux mille sept cent dix-huit (226 022 718) F CFA ;
- des malversations d'un montant de soixante deux millions quatorze mille trois cent vingt-deux (62 014 322) F CFA ;
- l'absence ou l'insuffisance de formation des agents utilisateurs des appareils médico-techniques;
- l'existence de faux et d'usage de faux.

c) **Risques significatifs :**

- absence ou prestation de service de mauvaise qualité ;
- détérioration du climat social ;
- rupture de stocks des produits et fournitures ;
- détournements et malversations ;
- détérioration précoce des appareils.

d) Recommandations

A l'adresse du Ministre de la Santé

- procéder au remplacement du Président du conseil d'administration actuel ;
- renforcer les effectifs en personnel qualifié ;
- prendre des sanctions administratives à l'encontre des agents responsables de mauvaise gestion.

A l'adresse du Ministre de l'Economie et des Finances

- faire procéder au recouvrement de toutes les sommes dues.

A l'adresse du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat

- faire prendre les mesures administratives idoines à l'encontre du personnel du CHUSS en situation irrégulière.

A l'adresse de la Directrice générale

- parachever la réorganisation en cours des services du CHUSS ;
- appliquer les textes relatifs à la gestion administrative, financière, comptable et matière ;
- apurer les arriérés de paiement dus aux fournisseurs ;
- procéder à la formation en maintenance des agents utilisateurs d'appareils médico-techniques.

Rapport d'investigation sur une utilisation abusive de véhicules de l'Etat au Secrétariat général du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

- a) **Objectif** : vérifier l'exactitude des faits d'utilisation abusive de véhicules de l'Etat suite à une dénonciation.
- b) **Constats des insuffisances et des irrégularités** : les faits ne sont pas établis.
- c) **Risques significatifs encourus** : aucun.
- d) **Recommandation** : Néant

Rapport d'investigations au sujet du concours professionnel de recrutement de cinq (5) élèves attachés d'éducation spécialisée - session 2008 au profit du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

a) **Objectif :** mener des investigations suite à une plainte relative à l'annulation de l'admission d'un candidat au concours de recrutement de cinq (5) attachés d'éducation spécialisée.

b) **Constats des insuffisances et des irrégularités :**

- le laxisme de certains responsables dans le traitement des demandes de candidatures ;
- le manque de vigilance et de rigueur de la commission de réception et de validation des candidatures ;
- l'abandon de poste par un agent.

c) **Risques significatifs :**

- mauvaise sélection des candidatures,
- mauvaise gestion des ressources humaines.

d) **Recommandations**

A l'adresse de la Directrice des Ressources Humaines

- faire preuve de rigueur, de vigilance et de responsabilité dans l'examen des dossiers de candidature et surtout dans la validation des candidatures aux différents concours ;
- poursuivre la procédure en ce qui concerne l'abandon de poste de l'agent.

Rapport de mission de contrôle et de vérification de la Division fiscale du Passoré

- a) **Objectif :** S'assurer du respect de la réglementation et des procédures de gestion financière et comptable.
- b) **Constats des insuffisances et des irrégularités :**
- la non prestation de serment par le Receveur ;
 - le manque de personnel qualifié ;
 - l'insécurité du bureau du receveur ;
 - la transmission des doubles des quittances d'ordre au receveur en lieu et place des originaux ;
 - les dysfonctionnements d'ordre administratif ;
 - l'existence d'un important stock dormant de timbres fiscaux de grosses coupures.
- c) **Risques significatifs :**
- absence ou prestation de service de mauvaise qualité ;
 - malversations.
- d) **Recommandations**
- A l'adresse du Directeur général des impôts*
- régulariser la situation du Receveur par sa prestation de serment ;
 - sécuriser la division fiscale et les fonds recouvrés ;
 - pallier le manque de personnel qualifié de la division fiscale.

A l'adresse du Receveur des impôts, des domaines et de la publicité foncière du Passoré

- restituer les timbres de grosses coupures au service des affaires financières (SAF) de la Direction générale des impôts (DGI) ;
- tenir un registre des timbres fiscaux ;
- assurer une meilleure tenue des registres et quittanciers.

Rapport de mission de contrôle et de vérification de la Perception de Léo

- a) **Objectif :** contrôler la gestion administrative et financière de la perception.
- b) **Constats des insuffisances et des irrégularités :**
- le non-respect du seuil autorisé de l'encaisse par le percepteur ;
 - la non sécurisation des fonds détenus à la perception de Léo ;
 - la rétention des fonds collectés par les régisseurs et les préposés ;
 - l'utilisation illégale par les maires des fonds collectés ;
 - le non paiement des mandats aux bénéficiaires dont les noms figurent sur les documents ;
 - la remise des quittanciers à des collecteurs non attitrés et sans aucune garantie ;
 - le manque de suivi et de contrôle des quittanciers en cours ;
 - le cumul des fonctions de maire et de régisseur.
- c) **Risques significatifs :**
- malversations financières ;
 - vol de fonds publics.
- d) **Recommandations**

A l'adresse du Ministre de l'Economie et des Finances

- prendre des mesures idoines pour sécuriser les fonds au niveau de la perception de Léo ;
- mener une réflexion sur l'utilisation d'agents bénévoles comme collecteurs.

A l'adresse du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

- instruire les maires pour un contrôle et un suivi réguliers et permanents des quittanciers gérés par leurs régisseurs et préposés ;
- prendre des dispositions pour mettre fin au cumul de fonctions de Maire et de régisseur ;
- prendre des dispositions pour mettre fin à l'utilisation des fonds collectés par les régisseurs et préposés comme crédits d'avance de trésorerie pour le fonctionnement des mairies.

A l'adresse du Percepteur de Léo

- respecter les textes règlementant les encaisses maximum des postes comptables du Trésor ;
- instituer et communiquer par écrit aux régisseurs et préposés une périodicité obligatoire de versement des fonds collectés ;
- mettre fin à la pratique de paiement aux régisseurs et préposés des bons de caisse destinés à d'autres personnes ;
- procéder à la formation et au recyclage périodique des régisseurs et des préposés ;
- mettre en place un système rigoureux de suivi des quittanciers en cours.

Rapport de contrôle et d'investigations à la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL)

a) **Objectif :** situer les responsabilités par rapport aux irrégularités constatées par la mission conjointe de l'Inspection Générale du Budget (IGB) et de l'Inspection Générale du Trésor (IGT) sur la gestion exercice 2008.

b) **Constats des insuffisances et des irrégularités :**

- le paiement des formations par anticipation et sans certification des factures ou sur la base des bulletins d'inscription ;
- le paiement de frais de transport (achats de billets d'avion) sur la base de factures proforma ou définitives non conformes ;
- le manquant de quatre millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille (4 485 000) F CFA dans la gestion du carburant ;
- le fractionnement des commandes d'un montant global de soixante deux millions cinq cent quatre vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante deux (62 599 452) F CFA ;
- l'écart de solde en écriture du compte trésor de trois millions trente cinq mille cinq cent trente six (3 035 536) F CFA ;
- l'existence d'un loyer complémentaire mensuel non formalisé par un avenant au contrat de bail de trois cent mille (300 000) F CFA ;
- le non reversement d'un reliquat de paiement de loyer complémentaire de soixante mille (60 000) F CFA;

- le paiement de trop perçus de quatre millions cinq cent trente deux mille sept cents (4 532 700) F CFA en frais de mission et de transport aérien ;
- la non justification d'enveloppes financières reçues pour un montant de deux millions huit cent vingt mille (2 820 000) F CFA ;
- la non justification de consommation de carburant d'un montant de deux millions quatre cent cinquante mille (2 450 000) F CFA ;
- l'existence d'un faux visa apposé sur un ordre de mission ;
- l'absence des rapports des missions effectuées ;
- les dépassements non autorisés de séjour lors des missions à l'étranger ;
- le règlement d'une facture d'achat de caméscope d'un montant de neuf cent quatre-vingt-douze mille (992 000) F CFA en espèces en violation de la réglementation en vigueur.

c) Risques significatifs :

- perte des ressources financières ;
- paiement de factures fausses et fictives ;
- détournement de fonds alloués ;
- non appel à la concurrence dans l'attribution des marchés publics ;
- fourniture de fausses pièces justificatives ;
- absence d'archives et de suivi des décisions et actions préconisées ;
- prolongation irrégulière de séjour hors du territoire de certains agents.

d) Recommandations

A l'adresse de la Présidente

- faire tenir un registre de gestion du carburant ;
- exiger la rédaction et le dépôt des rapports des missions effectuées dans les délais prescrits ;
- veiller à l'observation stricte et rigoureuse de la législation et de la réglementation sur la gestion financière, comptable et matière.

A l'adresse du Ministre de l'Economie et des Finances

- procéder à la nomination d'un contrôleur financier et à la mise à disposition d'un comptable à la CIL ;
- faire connecter la CIL au réseau intégré de la dépense pour un contrôle régulier de la gestion budgétaire ;
- veiller à ce que l'ancien DAAF de la CIL ne soit plus nommé à une fonction comptable ;
- faire procéder au recouvrement des sommes perçues et des sommes dépensées indûment d'un montant de seize millions neuf cent vingt deux mille sept cents (16 922 700) F CFA auprès des personnes concernées.

A l'adresse du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale

- interdire les visas de complaisance sur les documents de voyage (passeport, ordre de mission ou autres) des agents publics en mission ;
- veiller à ce que l'auteur du visa de complaisance ne soit plus nommé dans les Ambassades du Burkina Faso.

A l'adresse de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre

Prendre les sanctions administratives idoines à l'encontre des deux premiers responsables de la CIL à savoir la Présidente et le Vice-président au regard des fautes graves de gestion.

Rapport de mission d'investigations sur l'ONG Espace International Colin POWELL pour le Sahel (EICPS)

a) Objectifs :

- vérifier la teneur et la véracité des informations relatives à des trafics d'importations de matériels exonérés des droits et taxes de douane et revendus sur la place du marché par le responsable de l'ONG-EICPS ;
- vérifier les actions concrètes effectuées sur le terrain par ladite ONG.

b) Constats des insuffisances et des irrégularités :

- le détournement de la destination privilégiée de matériels exonérés de droits et taxes de douane d'une valeur de sept cent quarante millions deux cent trente deux mille trois cent trente six (740 232 336) F CFA ;
- la perte de recettes douanières d'un montant de trois cent quarante quatre millions deux cent huit mille trente six (344 208 036) F CFA.

c) Risques significatifs :

- évasion fiscale ;
- distorsion des prix des matériels concernés sur le marché.

d) Recommandations

A l'adresse du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation :

- annuler l'arrêté n° 2001-22/MATS/SG/DGAT/DLPAD du 22 février 2001 portant autorisation d'existence de l'Organisation non gouvernementale dénommée « Espace International Colin POWELL pour le Sahel » en abrégé E.I.C.P.S ;
- refuser l'accord de création de « l'Association Internationale pour le Développement / Appui au monde rural » en abrégé AID/AMRA pour remplacer « Espace International Colin POWELL pour le Sahel ».

A l'adresse de la Directrice du suivi des organisations non gouvernementales

- radier la structure « Espace International Colin POWELL pour le Sahel » de la liste des organisations non gouvernementales reconnues comme telles au Burkina Faso ;
- faire annuler la convention entre « Espace International Colin POWELL pour le Sahel » et le gouvernement du Burkina Faso ;
- ne plus accorder de visa aux demandes d'exonération formulées par l'ONG EICPS ;
- émettre un avis défavorable à la création de toute ONG dont le responsable de EICPS serait membre ou impliqué dans la gestion.

A l'adresse du Directeur général des douanes

- ne plus accorder d'exonération à l'ONG « Espace International Colin POWELL pour le Sahel » ni à toute autre structure dont le responsable de EICPS serait membre ou impliqué dans la gestion ;
- assurer un meilleur suivi de la destination finale des marchandises importées en exonération des droits et taxes.
- prendre les dispositions pour le recouvrement des droits et taxes éludés d'un montant de trois cent quarante quatre millions deux cent huit mille trente-six (344.208.036) F CFA, en sus des pénalités encourues.

Rapport de mission de contrôle et d'investigations dans la Commune de Pouytenga

- a) **Objectif :** mener des investigations sur des dénonciations de mauvaise gestion du maire.
- b) **Constats des insuffisances et des irrégularités :**
- des dysfonctionnements d'ordre administratif ;
 - des insuffisances et irrégularités dans la gestion financière, comptable et matière ;
 - la mauvaise gestion des taxes communales.
- c) **Risques significatifs :**
- blocage du fonctionnement des structures et services de la mairie ;
 - détournements, dépenses sans pièces justificatives ;
 - non atteinte des prévisions budgétaires.

d) Recommandations

A l'adresse du Maire

- veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des structures et service de la commune ;
- éviter le cumul de fonctions de Maire et d'agent comptable ;
- veiller au respect des textes régissant les dépenses publiques ;
- accorder une attention particulière lors de l'élaboration des actes administratifs ;
- veiller à l'archivage des documents administratifs et financiers.

Rapport de contrôle et d'investigations sur un litige de parcelle dans l'Arrondissement de Sig-Noghin

a) **Objectif** : mener des investigations sur un litige de terrain opposant un fondateur d'école au maire de l'arrondissement, révélé par une lettre ouverte de l'association des parents d'élèves.

b) **Constats des insuffisances et des irrégularités** :

- des dysfonctionnements d'ordre administratif dans la procédure d'attribution de terrain ;
- l'occupation illégale de terrains ;
- la communication au fondateur de l'école de documents internes à l'administration contrairement aux dispositions de l'article 23 de la loi 013/98/AN du 28 avril 1998 ;
- la lenteur excessive dans le traitement du dossier par les services techniques (5 ans) ;
- l'absence de cahier des charges pour les terrains destinés à la construction d'infrastructures scolaires, hospitalières et culturelles.

c) **Risques significatifs** :

- détournement de destination initiale de terrains ;
- investissements inappropriés et insuffisants sur le terrain.

d) Recommandations

A l'adresse du Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme

- instituer un cahier des charges pour la mise en valeur des réserves ;
- créer des commissions ad' hoc d'attribution des réserves.

A l'adresse du Maire

- prendre toutes mesures nécessaires pour empêcher les occupations anarchiques des réserves ;
- motiver les rejets en ce qui concerne les dossiers de demande de terrain ;
- rappeler aux préposés de l'administration, l'obligation de réserve.

Rapport d'enquête suite à des dénonciations de malversations et de corruption à la Mairie de Banfora

- a) **Objectif** : investiguer sur les dénonciations de malversations et de corruption.
- b) **Constat des insuffisances et des irrégularités** :
- existence des charges sérieuses de nature à motiver l'inculpation de la personne mise en cause pour acte de corruption et d'escroquerie ;
- c) **Risque significatif** :
- perte de crédibilité de l'administration vis-à-vis du public.
- d) **Recommandations**

A l'adresse du Maire

- écarter l'agent fautif de la commission d'attribution des marchés,
- prendre des sanctions administratives à l'encontre de l'agent fautif.

L'exploitation des rapports met en exergue une prépondérance des insuffisances et irrégularités et des malversations dont synthèses ci-après.

1.2. Synthèse des insuffisances et irrégularités relevées dans les rapports de contrôle

a) Au plan administratif :

- le non-respect des textes législatifs et réglementaires ;
- l'insuffisance de formation professionnelle et technique ;
- l'insuffisance de contrôles ;
- la mauvaise gestion des ressources humaines ;
- l'inexistence de manuels de procédures ;
- l'insuffisance du matériel de travail.

b) Au plan financier et comptable :

- la mauvaise tenue de la comptabilité ;
- la mauvaise application des textes financiers et comptables;
- le prélèvement irrégulier des fonds publics ;
- les détournements de fonds ;
- la corruption.

1.3. Cas des malversations identifiées

Des cas de malversations ont été décelés à l'issue de l'examen des rapports de contrôle. Ces cas figurent au tableau n°3 ci-dessous.

Tableau n°3 : récapitulatif des cas de malversations constatés (en FCFA)

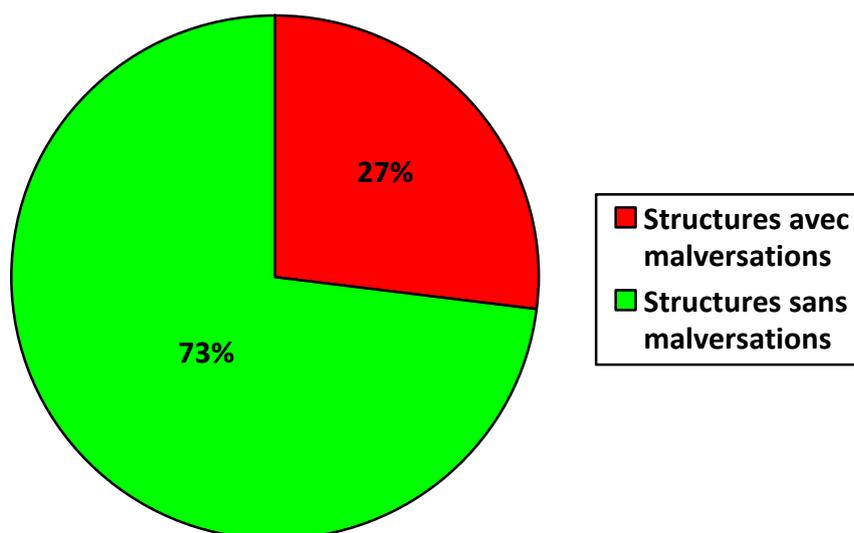
| N° | Titre du rapport | Détournements de fonds et/ou manquants de caisse | Absence de pièces justificatives de dépenses | Autres malversations* | Total à recouvrer |
|--------------------|---|--|--|-----------------------|--------------------|
| 1 | Rapport d'investigations sur une dénonciation de malversations au Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) | | | 9 678 937 | 9 678 937 |
| 2 | Rapport de contrôle et d'investigations sur l'ONG Espace International Colin POWELL pour le Sahel (EICPS) | | | 344 208 036 | 344 208 036 |
| 3 | Contrôle approfondi de la gestion du Centre Hospitalier Universitaire SANON Souro | 62 014 322 | | | 62 014 322 |
| 4 | Rapport de contrôle et d'investigations à la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) | 7 580 536 | 5 278 000 | 4 532 700 | 17 391 236 |
| Totaux | | 69 594 858 | 5 278 000 | 358 419 673 | 433 292 531 |
| Pourcentage | | 16,04 | 1,21 | 82,75 | 100 |

* perceptions indues de sommes d'argent, dépenses non éligibles, manques à gagner.

L'analyse des malversations fait ressortir les situations ci-après :

a) Nombre de structures contrôlées présentant des malversations

Sur quinze (15) structures contrôlées, quatre (04) sont concernées par des cas de malversations, soit 27% comme illustré ci-dessous.



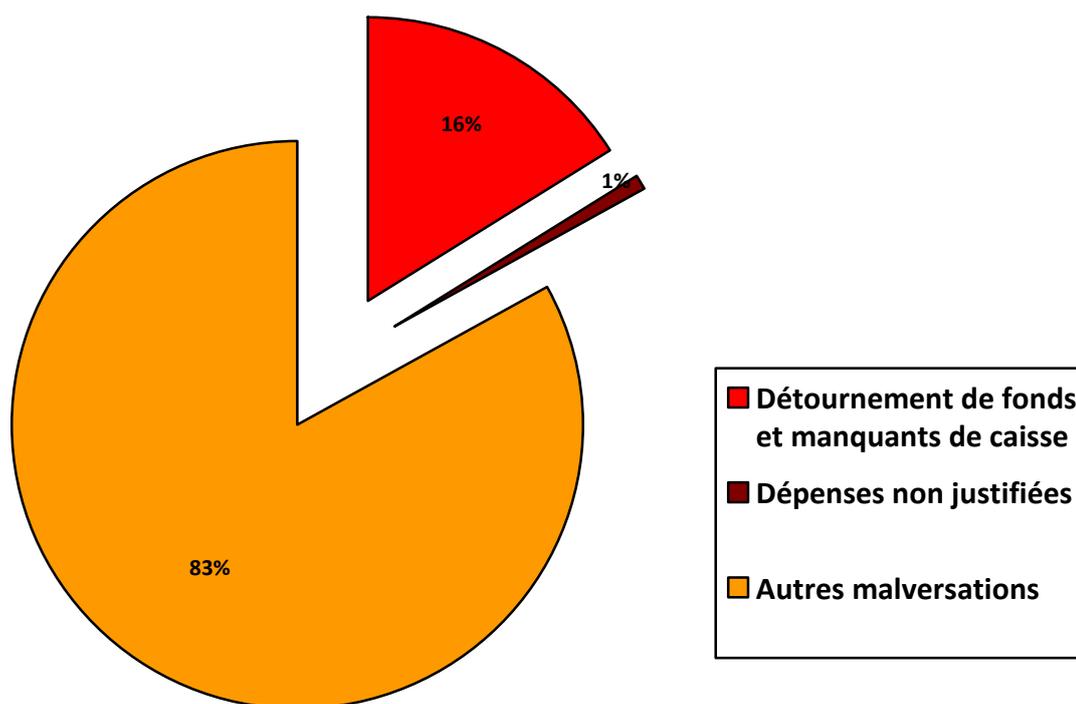
Le montant global de ces malversations s'élève à la somme de quatre cent trente trois millions deux cent quatre-vingt douze mille cinq cent trente-un (433 292 531) F CFA.

b) Types de malversations constatés

Trois types de malversations ont été identifiés :

- les détournements de fonds et manquants de caisse pour soixante neuf millions cinq cent quatre-vingt quatorze mille huit cent cinquante huit (69 594 858) F CFA ;
- les dépenses non justifiées et/ou l'absence de pièces justificatives de dépenses pour cinq millions deux cent soixante dix-huit mille (5 278 000) F CFA ;

- les autres malversations dont la perception indue de sommes d'argent, les dépenses non éligibles, les manques à gagner pour trois cent cinquante huit millions quatre cent dix-neuf mille six cent soixante-treize (358 419 673) F CFA.



c) Causes et risques des malversations

Le tableau n°4 ci-dessous présente les principales causes ayant favorisé les malversations et les risques inhérents à ces situations.

Tableau n°4 : causes et risques par type de malversations

| Types de malversations | Causes | Risques |
|---|---|--|
| Détournements de fonds ou manquants de caisse | <ul style="list-style-type: none">- dépenses inéligibles,- non respect des procédures de décaissement. | <ul style="list-style-type: none">- non atteinte des objectifs assignés |
| Dépenses non justifiées | <ul style="list-style-type: none">- mauvaise tenue de la comptabilité ;- absence de contrôles et de suivi hiérarchiques. | <ul style="list-style-type: none">- engagements non autorisés,- achats fictifs ou abusifs,- fausses pièces comptables, falsifications. |
| Autres malversations | <ul style="list-style-type: none">- fraude,- double perception de salaire. | <ul style="list-style-type: none">- évasion fiscale,- distorsion des prix sur le marché,- non recouvrement de sommes indûment perçues. |

1.4. Les contrôles spécifiques

L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat a mené au cours de l'année 2009, des contrôles de l'utilisation des véhicules de l'Etat et des organismes parapublics. Elle a également procédé à la vérification du respect des horaires de travail dans les services.

L'opération de contrôle de l'utilisation des véhicules de l'Etat et des organismes parapublics

Cette opération a été menée conjointement et de façon inopinée dans les localités de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou et Fada N'Gourma pendant le week-end des 23 et 24 octobre 2009.

Elle s'est déroulée avec l'appui des inspections techniques des services des départements ministériels et la collaboration des services de police et de gendarmerie.

Le bilan de l'opération dans les quatre (04) localités a permis de dresser les constats majeurs suivants :

- la persistance de l'utilisation des véhicules de l'Etat et des organismes parapublics à des fins personnelles ;
- la mise en circulation de véhicules appartenant à des particuliers sans plaques d'immatriculation ;
- la signature des ordres de mission et autres laissez-passer par des personnes non habilitées;

- le transport de personnes étrangères aux services et ne figurant pas sur les ordres de mission.

L'analyse de toutes ces irrégularités et insuffisances liées à la gestion du parc automobile de l'Etat et des organismes parapublics fait ressortir une utilisation abusive des véhicules concernés.

L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat, au regard de ces faits, formule à l'adresse des Chefs de départements ministériels, les recommandations suivantes :

- inviter tous les utilisateurs des véhicules de l'Etat et des organismes parapublics au respect scrupuleux des dispositions du décret n°2009-753/PRES/PM/MEF/DEF/MATD/SECU/MT du 29 octobre 2009 portant réglementation de l'utilisation des véhicules de l'Etat et de ses démembrements ;
- appliquer les sanctions disciplinaires prévues ;
- désigner de manière précise les personnes habilitées à signer les ordres de mission.

Les opérations de contrôle du respect des horaires de travail

Dans le cadre des missions assignées à l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE) par la loi n°32-2007/AN du 29 novembre 2007 et le décret n°2008-160/PRES/PM du 8 avril 2008, celle-ci est habilitée à étudier la qualité du fonctionnement et de la gestion des services publics et à proposer toutes mesures susceptibles d'en renforcer la qualité.

Aussi, face à la persistance des absences des agents de leur lieu de travail pendant les heures de service, l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE) a organisé deux opérations de contrôle dans les villes de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou.

L'opération qui a concerné quinze (15) services de Bobo-Dioulasso et douze (12) de Ouagadougou a été exécutée avec la collaboration des Inspecteurs techniques des services des départements ministériels.

Le bilan fait ressortir un taux de retard très élevé et un taux d'absentéisme important.

Les constats relevés sont :

- le non respect des horaires officiels de travail par la grande majorité des agents ;
- le laxisme de certains responsables ;
- la délivrance de justificatifs de complaisance par certains agents de la santé.

L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat au vu de cette situation a formulé trois (03) recommandations à l'adresse des Chefs de départements ministériels.

Il s'agit de :

- faire mettre en place un système permanent de contrôle du respect des horaires de travail par service avec transmission de la situation à l'Inspection technique des services ;
- rendre obligatoire l'utilisation du cahier pour les consultations médicales avec transmission de la situation trimestrielle à l'Inspection technique des services ;
- appliquer les sanctions disciplinaires prévues.

II. EXPLOITATION DES RAPPORTS DES INSPECTIONS TECHNIQUES DES SERVICES DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS

Cette activité a concerné le reliquat des rapports reçus en 2008 et l'ensemble des rapports parvenus en 2009.

2.1. Rapports reçus en 2008

L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat avait reçu des Inspections techniques des services en 2008 cent soixante deux (162) rapports.

Elle avait examiné un échantillon de cinquante un (51) rapports compte tenu du démarrage de ses activités au cours du dernier trimestre de la même année.

L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat a procédé à l'exploitation des cent onze (111) rapports restants. Le tableau n°5 ci-dessous fait l'état des cent onze (111) rapports restants par ministère.

Tableau n°5 : nombre de rapports par ministère

| N° | Ministères | Nombre |
|----|---|--------|
| 1. | Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques | 08 |
| 2. | Ministère de l'Economie et des Finances | 38 |
| 3. | Ministère de la Santé | 08 |
| 4. | Ministère des Transports | 02 |
| 5. | Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation | 11 |
| 6. | Ministère des Infrastructures et du Désenclavement | 13 |
| 7. | Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication | 08 |
| 8. | Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie | 03 |

| N° | Ministères | Nombre |
|--------------|---|------------|
| 9. | Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique | 05 |
| 10. | Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat | 01 |
| 11. | Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale | 03 |
| 12. | Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi | 02 |
| 13. | Ministère de la Promotion des Droits Humains | 06 |
| 14. | Ministère de la Promotion de la Femme | 02 |
| 15. | Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme | 01 |
| Total | | 111 |

L'exploitation des cent onze (111) rapports restants fait ressortir des cas de malversations dont la situation est présentée dans le tableau n°6 ci-dessous.

Tableau n°6 : Situation des malversations constatées dans les rapports reçus en 2008 (en F CFA)

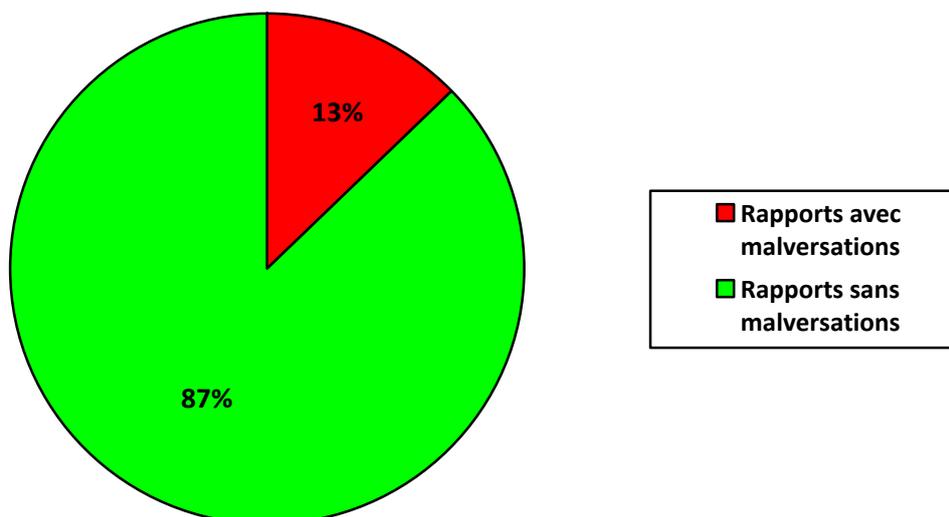
| N° | Titre du rapport | Détournements de fonds et/ou manquants de caisse | Absence de pièces justificatives de dépenses | Autres * malversations | Total à recouvrer |
|----|--|--|--|------------------------|-------------------|
| 1 | Rapport d'audit du Centre hospitalier régional de Ouahigouya | | | 37 500 | 37 500 |
| 2 | Synthèse des rapports des missions d'audit des fonds PDDEB (exercice 2007) | | 14 926 | | 14 926 |
| 3 | Rapport de mission d'audit du projet N°P. BF. K0002 intitulé "projet étude du schéma national d'aménagement du territoire" (SNAT) | 35 205 181 | | 18 763 270 | 53 968 451 |
| 4 | Rapport définitif d'audit du projet 00038990 intitulé "Programme d'action nationale d'adaptation" (PANA). | | 1 000 000 | | 1 000 000 |
| 5 | Procès-verbal de remise de service et d'installation à l'Agence comptable du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) | 2 256 404 | | | 2 256 404 |

| N° | Titre du rapport | Détournements de fonds et/ou manquants de caisse | Absence de pièces justificatives de dépenses | Autres * malversations | Total à recouvrer |
|-----------------------|---|--|--|------------------------|--------------------|
| 6 | Rapport d'inspection du centre agricole polyvalent de Matourkou | 10 107 099 | | | 10 107 099 |
| 7 | Rapport d'inspection du projet d'appui au développement local des provinces : Comoé, Léraba et Kéné Dougou (PADL-CLK) | 594 500 | | | 594 500 |
| 8 | Rapport d'inspection de la direction générale des prévisions et des statistiques agricoles (DGPSA) | 1 443 944 | | | 1 443 944 |
| 9 | Rapport de mission dans la Commune de Banfora, Province de la Comoé | 28 083 013 | | 2 564 000 | 30 647 013 |
| 10 | Rapport de mission dans la Commune rurale de Kompienga, Province de la Kompienga | | 2 350 000 | | 2 350 000 |
| 11 | Rapport de mission d'appui-conseil effectuée dans la Commune rurale de Boni Province du Tuy | | 387 180 | | 387 180 |
| 12 | Rapport de mission d'investigations dans la Commune rurale de Kyon Province du Sanguicé | | 273 500 | 135 000 | 408 500 |
| 13 | Rapport de mission d'appui-conseil effectuée dans la Commune rurale de Yaba Province du Nayala | | 750 000 | 450 000 | 1 200 000 |
| 14 | Rapport d'inspection dans la Direction Régionale des Transports des Hauts-Bassins | | | 500 000 000 | 500 000 000 |
| TOTAUX | | 77 690 141 | 4 775 606 | 521 949 770 | 604 415 517 |
| En pourcentage | | 13 | 1 | 86 | 100 |

* perceptions indues de sommes d'argent, dépenses non éligibles, manques à gagner.

a) Nombre de rapports présentant des cas de malversations

Sur les cent onze (111) rapports examinés, des cas de malversations ont été décelés dans quatorze (14) d'entre eux soit 12,61%.

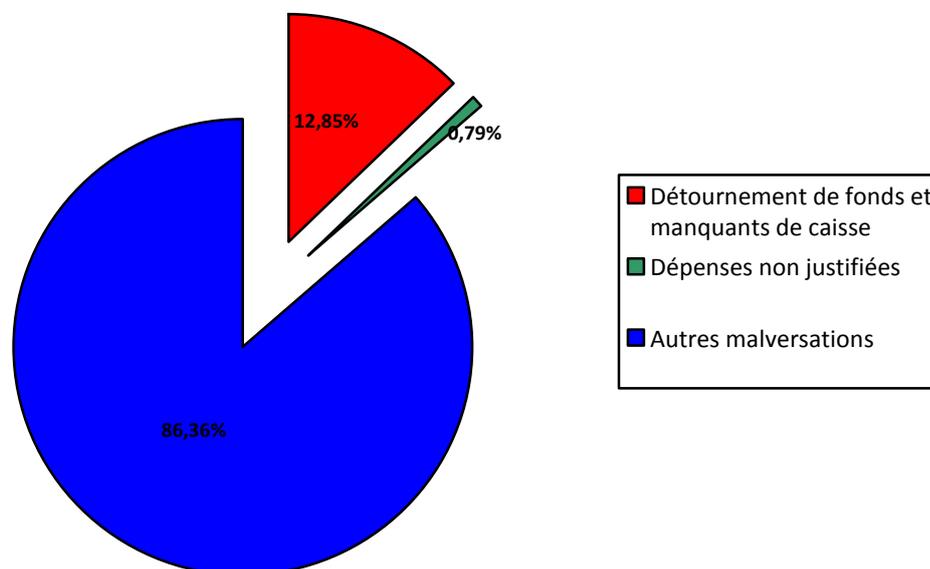


b) Types de malversations constatés

Trois types de malversations ont été identifiés :

- les détournements de fonds et manquants de caisse pour soixante dix sept millions six cent quatre vingt dix mille cent quarante un (77 690 141) F CFA ;
- les dépenses non justifiées et/ou l'absence de pièces justificatives de dépenses pour quatre millions sept cent soixante quinze mille six cent six (4 775 606) F CFA ;
- les autres malversations dont la perception induue des sommes d'argent, les dépenses non éligibles et les manques à gagner pour cinq cent vingt-un millions neuf cent quarante neuf mille sept cent soixante dix (521 949 770) F.

L'importance de ces trois (03) types de malversations est illustrée comme suit :



2.2. Rapports reçus en 2009

Au cours de l'année 2009, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat a reçu des Inspections techniques des services deux cent soixante quinze (275) rapports dont la répartition par ministère est la suivante.

Tableau n°7 : répartition du nombre de rapports par ministère.

| N° | <i>Départements ministériels</i> | Nombre |
|-------|---|--------|
| 1. | Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques | 21 |
| 2. | Ministère de l'Economie et des Finances | 63 |
| 3. | Ministère de la Justice | 06 |
| 4. | Ministère de la Défense | 01 |
| 5. | Ministère de la Santé | 07 |
| 6. | Ministère des Transports | 02 |
| 7. | Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation | 36 |
| 8. | Ministère des Infrastructures et du Désenclavement | 20 |
| 9. | Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie | 11 |
| 10. | Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication | 15 |
| 11. | Ministère de la Sécurité | 01 |
| 12. | Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie | 01 |
| 13. | Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique | 3 |
| 14. | Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation | 11 |
| 15. | Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat | 07 |
| 16. | Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale | 16 |
| 17. | Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi | 01 |
| 18. | Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale | 07 |
| 19. | Ministère des Ressources Animales | 06 |
| 20. | Ministère de la Promotion des Droits Humains | 18 |
| 21. | Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication | 06 |
| 22. | Ministère de la Promotion de la Femme | 08 |
| 23. | Ministère des Sports et des Loisirs | 08 |
| Total | | 275 |

L'exploitation des deux cent soixante quinze (275) rapports fait ressortir des cas de malversations.

La situation de ces cas de malversations est présentée dans le tableau n°8 ci-dessous.

Tableau n°8 : situation des malversations constatées en 2009 (en F CFA)

| N° | Intitulé du rapport | Détournements de fonds et/ou manquants de caisse | Absence de pièces justificatives de dépenses | Autres malversations | Total à recouvrer |
|----|---|--|--|----------------------|-------------------|
| 1 | Rapport de mission d'inspection sur la gestion des fonds PULCPA dans les directions régionales du Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (DRAHRH) du Sahel et du Nord. | 573 000 | | | 573 000 |
| 2 | Procès-verbal de vérification des fonds alloués à la Direction régionale de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques du Sahel (DRAHRH) | 9 274 468 | | | 9 274 468 |
| 3 | Rapport d'inspection de la Direction régionale de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques du centre -sud (DRAHRH-CS) | 627 100 | | | 627 100 |
| 4 | Rapport de mission de contrôle et de vérification sur les placements et les adoptions dans la direction provinciale de l'action sociale et de la solidarité nationale d'Oubritenga. | 585 190 | | | 585 190 |
| 5 | Rapport de contrôle et de vérification de gestion de fonds alloués à la Province de Kourwéogo. | 3 636 950 | | | 3 636 950 |
| 6 | Rapport de mission d'investigations effectuée à Diébougou et à Dolo ; Province de la Bougouriba- (région du Sud-Ouest) | 550 000 | | | 550 000 |
| 7 | Rapport de mission d'appui-conseil effectuée dans la Commune rurale de Bérégadougou. Province de la Comoé – (Région des cascades) | | 629 950 | | 629 950 |
| 8 | Rapport de mission de contrôle et d'investigations effectuée dans la Commune rurale de Loumbila (Région du Plateau Central) | 1 298 500 | 2 018 318 | | 3 316 818 |

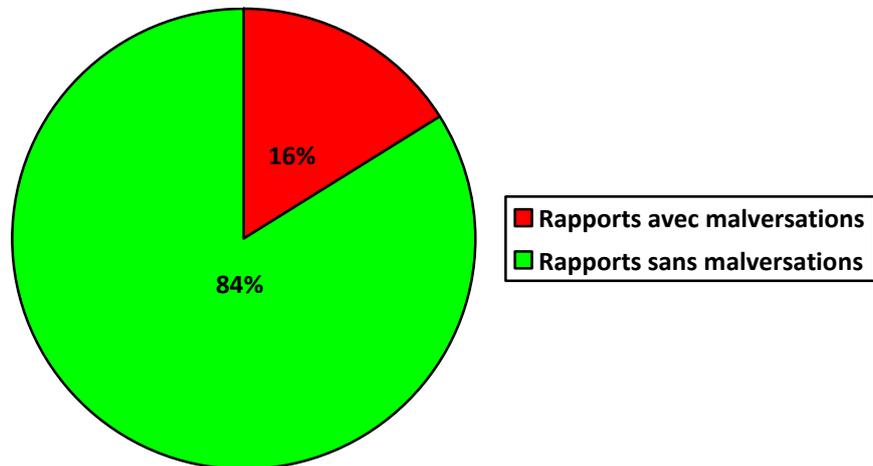
| N° | Intitulé du rapport | Détournements de fonds et/ou manquants de caisse | Absence de pièces justificatives de dépenses | Autres malversations | Total à recouvrer |
|----|---|--|--|----------------------|-------------------|
| 9 | Rapport de mission d'appui-conseil effectuée dans la Commune rurale de Kampti,-Province du Poni (Région du Sud-ouest) | | 639 625 | | 639 625 |
| 10 | Rapport de mission d'appui-conseil au conseil-régional de la Boucle du Mouhoun. | | | 75 000 | 75 000 |
| 11 | Rapport de mission de contrôle effectuée dans la Commune urbaine de Batié, Province du Nounbiel (Région du Sud-ouest) | 292 000 | | | 292 000 |
| 12 | Rapport de mission de l'inspection technique des services du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie dans la Région de l'Est | 980 650 | | | 980 650 |
| 13 | Rapport de mission de contrôle effectuée dans Commune urbaine de Solenzo, Province des Banwa (région de la Boucle du Mouhoun) | 189 000 | | | 189 000 |
| 14 | Rapport de mission d'appui-conseil effectuée dans la commune rurale de Lanfiera, Province du Sourou (Région de la Boucle du Mouhoun) | | 250 000 | | 250 000 |
| 15 | Rapport de mission de contrôle effectuée dans la Commune urbaine de Boulsa, Province du Namentenga-(Région du centre-nord). | 236 000 | | | 236 000 |
| 16 | Rapport de mission de contrôle et d'appui-conseil effectuée dans la Commune rurale de Tensobentenga-Province du Kourritenga (Région du Centre-est) | | 1 224 400 | | 1 224 400 |
| 17 | Rapport de mission de contrôle effectuée dans la commune urbaine de Manga (province du Zoundwéogo-région du centre sud) | | | 1 050 000 | 1 050 000 |
| 18 | Rapport de mission d'investigations complémentaires effectuée à Bobo-Dioulasso et à Karangasso-vigué. Province du Houet. (Région des Hauts-Bassins) | | | 6 089 223 | 6 089 223 |
| 19 | Rapport de mission de contrôle et d'appui-conseil effectuée dans la commune rurale de Foutouri, (Province de la Komondjari) | 125 000 | | | 125 000 |
| 20 | Rapport de mission à la Circonscription d'Enseignement de Base (CEB) de Pissila (Sanmatenga) | 324 000 | | | 324 000 |

| N° | Intitulé du rapport | Détournements de fonds et/ou manquants de caisse | Absence de pièces justificatives de dépenses | Autres malversations | Total à recouvrer |
|----|---|--|--|----------------------|-------------------|
| 21 | Rapport de contrôle et de vérification de la DPEBA du Nounbiel/Batié | 7 148 275 | | | 7 148 275 |
| 22 | Rapport de contrôle des collecteurs ambulants dans les services départementaux de l'environnement et du cadre de vie | 348 800 | | | 348 800 |
| 23 | Rapport de vérification de la gestion budgétaire et comptable de la commission électorale nationale indépendante (CENI) des années 2006, 2007 et 2008. | 144 646 223 | | | 144 646 223 |
| 24 | Rapport de mission de contrôle et de vérification de la gestion budgétaire de l'Office National d'Identification (ONI) des années 2007, 2008 et 2009 | 374 218 525 | | | 374 218 525 |
| 25 | Rapport de mission d'audit du marché n°2007-00146 du 10 janvier 2008 pour la fourniture d'un avion photographe à l'Institut Géographique du Burkina (IGB). | | | 452 856 497 | 452 856 497 |
| 26 | Rapport de mission d'audit du marché public n°10/00/03 /01/00/ 2007 /00040 relatif aux travaux de réfection/ extension de l'ancienne prison civile de Koudougou (Lot 2) | | | 2 389 500 | 2 389 500 |
| 27 | Rapport d'audit du projet de déplacement de l'aéroport de Ouagadougou- Donsin | 54 155 688 | 34 752 938 | | 88 908 626 |
| 28 | Rapport d'audit des comptes du greffe central de la Cour de Cassation | 31 520 000 | | | 31 520 000 |
| 29 | Rapport d'audit du projet d'aménagement de la Zone d'Activités Commerciales et Administratives (ZACA). | 4 320 960 | | | 4 320 960 |
| 30 | Rapport d'audit de l'ex-programme de développement local de l'Oudalan (PDL/UDL) | 825 000 | | | 825 000 |
| 31 | Rapport de contrôle du bureau principal des douanes de Niangoloko | 7 365 779 | | | 7 365 779 |
| 32 | Rapport d'audit de l'unité de gestion du Programme de réduction de la pauvreté au niveau communal (PRPC) | 222 004 824 | | | 222 004 824 |
| 33 | Procès-verbal de vérification de la régie des recettes de la mairie de Banfora | 11 767 760 | | | 11 767 760 |
| 34 | Procès-verbal de vérification et d'appui-conseil à la Trésorerie auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Paris (Republique Française). | 61 171 506 | | | 61 171 506 |

| N° | Intitulé du rapport | Détournements de fonds et/ou manquants de caisse | Absence de pièces justificatives de dépenses | Autres malversations | Total à recouvrer |
|---------------|---|--|--|----------------------|----------------------|
| 35 | Rapport d'inspection - Vérifications de la Direction Régionale des Infrastructures et du désenclavement des Cascades (Banfora) | 372 915 | | | 372 915 |
| 36 | Rapport d'inspection sur l'évaluation de la plus value de transport des travaux d'aménagements d'environ 975 km de pistes rurales (lot n°5) (Houet) | | | 79 225 250 | 79 225 250 |
| 37 | Rapport sur le fonctionnement et la gestion des fonds de la commission d'application des peines (CAP) de la maison d'arrêt et de correction (MAC) de Manga | 621 400 | | | 621 400 |
| 38 | Rapport de mission de contrôle de bureaux de poste de la direction régionale de l'Est (DRE) de la SONAPOST | 2 921 965 | | | 2 921 965 |
| 39 | Rapport d'inspection du projet d'élevage piscicole (PEP) | 2 820 000 | 7 847 935 | | 10 667 935 |
| 40 | Rapport de mission d'inspection dans le district sanitaire de Dandé (Houet) | 5 495 070 | | 2 521 600 | 8 016 670 |
| 41 | Rapport de mission de contrôle de la gestion des produits vétérinaires et des sous-produits agro-industriels dans la région du Sahel | 6 690 025 | | | 6 690 025 |
| 42 | Procès-verbal de vérification et de remise de service à la recette des domaines et de la publicité foncière de la division fiscale de Bogodogo-Province du Kadiogo (Région du centre) | 200 355 222 | | | 200 355 222 |
| 43 | Rapport de mission d'appui-conseil au conseil régional du Sahel | | 25 000 | | 25 000 |
| 44 | Rapport de mission d'investigations effectuée dans la commune rurale de Koubri, Province du Kadiogo | 2 675 000 | 3 995 080 | | 6 670 080 |
| Totaux | | 1 160 136 795 | 51 383 246 | 544 207 070 | 1 755 727 111 |
| Pourcentage | | 66 | 3 | 31 | 100 |

a) Nombre de structures contrôlées présentant des malversations

Sur les deux cent soixante quinze (275) rapports reçus en 2009, quarante quatre (44) soit (16%) présentent des cas de malversations.

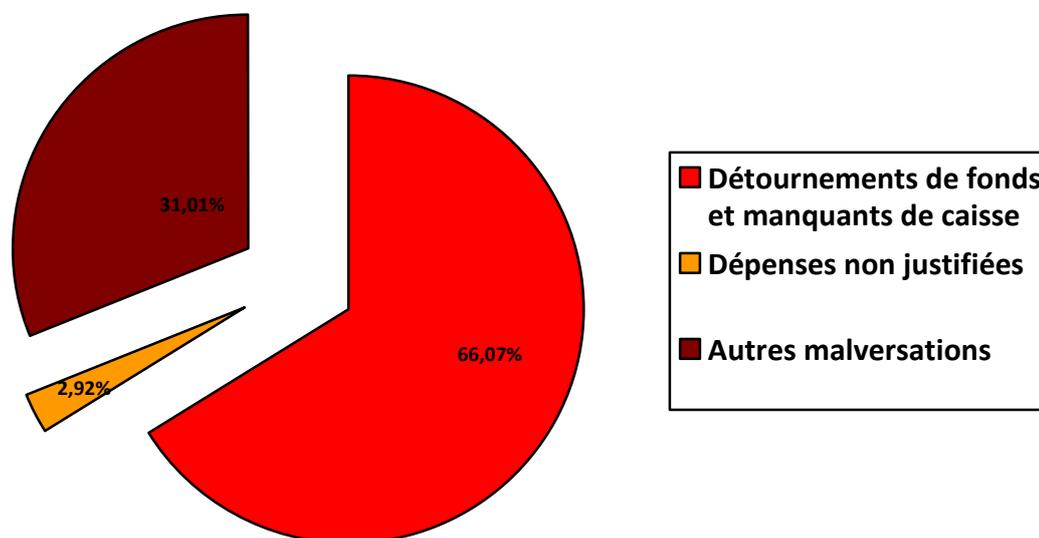


b) Types de malversations constatées

Trois types de malversations ont été identifiés :

- les détournements de fonds et manquants de caisse pour un milliard cent soixante millions cent trente-six mille sept cent quatre-vingt quinze (1 160 136 795) F CFA ;
- les dépenses non justifiées (absence de pièces justificatives de dépenses) pour cinquante un millions trois cent quatre-vingt trois mille deux cent quarante six (51 383 246) F CFA ;
- les autres malversations dont la perception indue de sommes d'argent, les dépenses non éligibles et des manques à gagner pour cinq cent quarante quatre millions deux sept cent mille soixante-dix (544 207 070) F CFA

L'importance des ces trois (03) types de malversations est illustrée comme suit :



2.3. Synthèse des insuffisances et irrégularités constatées

L'examen des cent onze (111) rapports de 2008 et des deux cent soixante quinze (275) rapports de 2009 des inspections techniques a permis de recenser les principales insuffisances et irrégularités suivantes :

a) *au plan administratif:*

- le non-respect des textes législatifs et réglementaires ;
- l'insuffisance du contrôle hiérarchique ;
- l'inexistence de manuel de procédures ;
- l'insuffisance de personnel ;
- la mauvaise gestion des parcelles ;
- les insuffisances dans l'établissement des actes d'état civil ;
- l'insuffisance du matériel de travail.

b) au plan financier et comptable :

- les détournements de fonds ;
- l'inexistence d'une comptabilité matière ;
- la mauvaise tenue de la comptabilité ;
- le cumul des fonctions d'ordonnateur et de comptable ;
- la non-justification des dépenses ;
- l'utilisation illégale par les maires des fonds collectés par les régisseurs et les préposés ;
- le recours abusif aux décisions de déblocage de fonds dans les collectivités locales ;
- la corruption.

III. ACTIVITES DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des contrôles constitue une étape logique et importante du processus de contrôle de régularité et de conformité auquel les organes de contrôle procèdent généralement au Burkina Faso.

Il a pour objet principal de vérifier si les dysfonctionnements et insuffisances décelés lors du contrôle ont été résolus et si les recommandations formulées pour les résoudre ont été exécutées.

Il offre l'occasion d'apprécier l'évolution du contexte de la structure contrôlée et de s'assurer si les recommandations sont toujours pertinentes au jour du suivi.

Il permet également d'améliorer l'efficacité des rapports de contrôle, d'éviter la persistance des dysfonctionnements dont les conséquences peuvent s'aggraver avec le temps et donne lieu à un retour d'information vers la structure de contrôle et les autorités mandantes.

Il ressort de ce qui précède que la nécessité et l'intérêt du suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des contrôles sont manifestes pour s'assurer d'un meilleur fonctionnement et d'une meilleure gestion des ressources des structures contrôlées.

Aussi, pour une exécution efficace et diligente du suivi de la mise en œuvre des recommandations, il importe que les structures contrôlées aient connaissance, en temps opportun, des conclusions des rapports de contrôle et aient disposé de temps suffisant pour corriger les dysfonctionnements et faiblesses relevés.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations a été exécuté selon les deux modalités prévues à savoir le suivi sur place et le suivi sur pièces.

Il a concerné les rapports de l'ASCE et ceux des Inspecteurs techniques des services des départements ministériels.

3.1. Rapports de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat

Les rapports suivants de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat ont fait l'objet de suivi de la mise en œuvre des recommandations : l'Organisation Non Gouvernementale « Espace international Colin POWELL pour le Sahel », la commune de Pouytenga, l'Arrondissement de Sig-Noghin, l'Office du Baccalauréat, le Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles DE GAULLE, la perception de Léo et le Lycée provincial Bassy de Ziniaré.

Les autres rapports ont été communiqués aux structures concernées pour recueillir leurs commentaires.

3.2. Rapports des inspections techniques des services

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations a permis de vérifier si des corrections ont été apportées aux dysfonctionnements ou irrégularités constatés dans l'organisation et le fonctionnement des structures contrôlées.

Il a été procédé au suivi sur place des rapports des inspections techniques des services dans les structures ci-dessous :

- Le Conseil Economique et Social ;
- L'Ecole nationale des régies financières ;
- La Direction générale des routes ;
- Le Fonds de développement de l'électrification ;
- La Commune rurale de Saaba ;

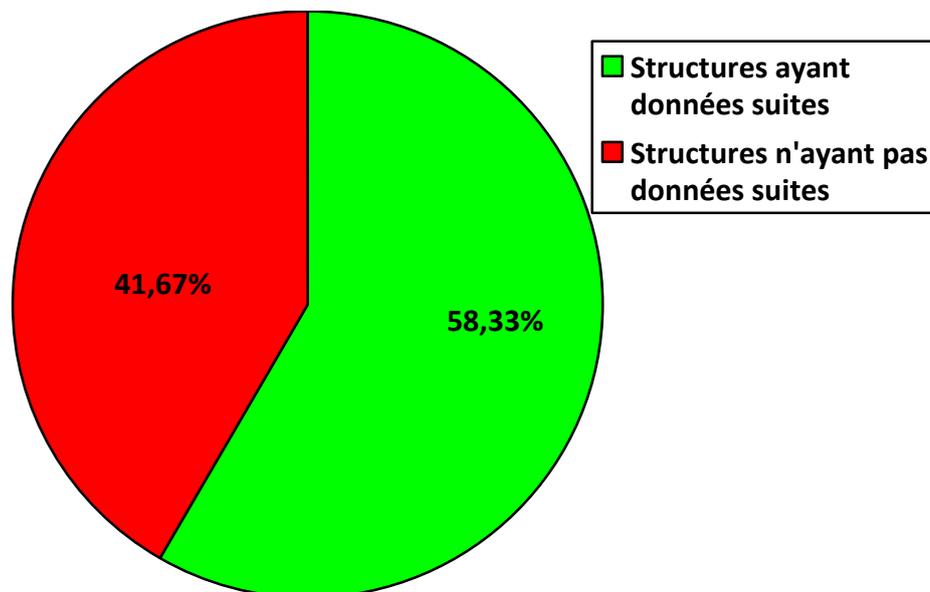
- La Commune rurale de Koubri.

Il a également été procédé au suivi sur pièces de la mise en œuvre des recommandations des Inspecteurs techniques des services dans quarante huit (48) structures dont vingt huit (28) soit 58,33% ont apporté des suites, à la clôture du rapport.

Il s'agit de :

- 1) la Commune rurale de Yargatenga ;
- 2) la Caisse nationale de sécurité sociale ;
- 3) l'Unité d'exécution de la réforme du secteur de l'énergie ;
- 4) la Direction régionale des infrastructures et du désenclavement du Centre-Nord (Kaya) ;
- 5) la Direction régionale des infrastructures et du désenclavement du Sahel (Dori) ;
- 6) le Programme national « Plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté » ;
- 7) le Projet d'appui à la décentralisation et à la participation citoyenne (ADEPAC) ;
- 8) la Direction régionale de la santé du Sud-Ouest ;
- 9) le Programme de gestion durable des ressources naturelles (Projet AWARD) ;
- 10) la Commune rurale de Solhan ;
- 11) la Commune urbaine de Boulsa ;
- 12) le Projet n°00044306 « Renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance économique » ;
- 13) la Commune urbaine de Houndé ;
- 14) le Conseil Régional du Sahel ;
- 15) la Commune rurale de Lanfiéra ;

- 16) le Projet AWARD n°00044399 intitulé « Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles » (PGDRN) ;
- 17) la Commune rurale de Bérégadougou ;
- 18) les Marchés de gré-à-gré et avenants du Ministère des infrastructures et du désenclavement;
- 19) la Commune urbaine de Sapouy ;
- 20) la Commune rurale de Bondoukuy ;
- 21) le Conseil régional du Centre-Est ;
- 22) la Commune urbaine de Sebba ;
- 23) la Commune rurale de Boni ;
- 24) le Conseil régional des Cascades ;
- 25) la Commune rurale de Déou ;
- 26) le Conseil régional du Sud-Ouest ;
- 27) la Commune de Batié ;
- 28) la Commune de Garango.



IV. ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Au cours de l'année 2009, l'ASCE a œuvré à la lutte contre la corruption sous plusieurs formes. Il s'agit des missions de contrôle, d'actions de sensibilisation, d'appui-conseil et des rencontres d'échanges.

4.1. Actions de sensibilisation et de prévention de la corruption

4.1.1. *Au niveau des départements ministériels*

L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat, outre les missions de contrôle citées plus haut a mené des activités de sensibilisation sur la lutte contre la corruption dans six (6) ministères et deux (2) grands services sous la forme de journées de réflexions et d'échanges en vue de prévenir la corruption. Il s'agit des structures suivantes qui ont mobilisé plus d'un millier d'agents :

- Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ;
- Ministère de la Défense ;
- Ministère de la Justice ;
- Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation ;
- Ministère de la Sécurité ;
- Mairie de la Commune de Ouagadougou ;
- Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

Les communications sur la politique nationale de lutte contre la corruption et sur le rôle des structures concernées dans cette lutte ainsi que la projection du film « on ne mange pas les mercis » ont servi de supports pour les échanges.

Ces journées d'échanges, qui ont connu un réel engouement, avaient pour objectifs de :

- donner une large information sur les effets néfastes du fléau sur le développement d'un pays ;
- sensibiliser les agents sur la corruption afin de les rendre moins vulnérables ;
- inviter les agents des structures concernées à s'engager dans la lutte contre la corruption.

4.1.2. Au niveau des régions

L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat a participé activement à la campagne de sensibilisation sur la lutte contre la corruption dans les 13 régions du pays, initiée par l'Association des artistes africains pour la solidarité (AAAS) dont le parrain est Mgr Jean-Marie Untaani COMPAORE. Cette campagne qui a connu la participation de toutes les couches de la population a bénéficié du soutien administratif et financier du gouvernement.

4.1.3. Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption

La commémoration de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption (le 9 décembre 2009) sous le thème « Corruption, tous pour le NON » a été marquée par :

- la publication du message du Contrôleur Général d'Etat dans la presse écrite interpellant les compatriotes à s'engager dans la lutte contre la corruption ;
- l'apposition d'affiches publicitaires de sensibilisation conçues par l'ASCE dans les principales artères de la ville de Ouagadougou et l'encartage du dépliant sur la lutte contre la corruption dans les journaux de la place ;
- la présentation de logotype de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et la diffusion d'un documentaire sur l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat à la Télévision Nationale du Burkina en vue d'une meilleure visibilité et d'une lisibilité de ses actions.

4.1.4. Programme pilote d'évaluation par les pairs

Le Burkina Faso est partie prenante au programme pilote d'évaluation par les pairs sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption qui concerne vingt neuf (29) pays volontaires. L'objectif de ce programme est de fournir des propositions d'outils performants pour la mise en œuvre de cette Convention.

4.1.5. Participation à la troisième Conférence des Etats Parties

L'Autorité supérieure de contrôle d'Etat a participé au 6^{ème} Forum mondial de lutte contre la corruption et la protection de l'intégrité sous le thème « Fort dans l'unité : partenariat public-privé pour combattre la corruption » et à la troisième Conférence des Etats Parties à la Convention qui ont eu lieu respectivement du 7 au 8 et du 9 au 13 novembre 2009 à Doha au Qatar. Au cours de cette troisième

conférence des Etats parties, le mécanisme de mise en œuvre de la convention a été adopté.

4.1.6. Sensibilisation à travers les média

L'ASCE a pris part :

- à l'émission « Eco-Finances » diffusée par la Télévision Nationale du Burkina sur le thème « lutte contre la corruption et la fraude au Burkina Faso ».
- à l'émission de débats et d'analyse de la chaîne de télévision CANAL 3 sur le thème « état des lieux de la lutte contre la corruption au Burkina Faso » sur invitation du REN-LAC ;
- aux débats sur des thèmes portant sur la lutte contre la corruption sur invitation de « l'Association Semfilms » dans le cadre de la cinquième édition du festival « Ciné droit libre ».

4.2. Collecte et traitement des dénonciations

La loi n°032-2007/AN du 29 novembre 2007 créant l'ASCE dispose en son article 3 que les attributions de celle-ci sont entre autres, de « recevoir et d'étudier les dénonciations des administrés dans leurs relations avec les administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou tout autre organisme investi d'une mission de service public ». Ainsi, l'ASCE a reçu quarante sept (47) dénonciations et plaintes dont vingt trois (23) par écrit et vingt quatre (24) par le biais de la ligne téléphonique (téléphone vert) **80 00 11 02**.

4.2.1. Dénonciations et plaintes par écrit

L'exploitation des dénonciations et plaintes par écrit a permis d'initier deux (02) missions d'investigations qui ont été prises en compte dans le présent rapport.

Il s'agit des dossiers de la mairie de Banfora et du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base.

4.2.2. Dénonciations et plaintes par le biais du téléphone vert

La répartition par objet des appels reçus au cours de l'année se présente selon le tableau n°9 ci-dessous.

Tableau n° 9 : répartition par objet des appels reçus

| Objet | Nombre | Taux (%) |
|---------------------------------|------------|------------|
| Dénonciations / Plaintes | 24 | 4 |
| Demandes d'informations | 54 | 9 |
| Messages vides | 324 | 57 |
| Appels par erreur/interférences | 168 | 30 |
| TOTAL | 570 | 100 |

Sur les vingt quatre (24) dénonciations et plaintes, cinq (05) ont fait l'objet d'investigations.

Le tableau ci-dessus montre que l'utilisation du téléphone avec répondeur n'est pas encore maîtrisée (messages vides). Par ailleurs il a été noté des

confusions du numéro de l'ASCE (80 00 11 02) avec celui de Info/SIDA (80 00 11 20) et des interférences avec le numéro d'assistance Telmob (11 02).

Aussi, les propositions sont en cours pour remédier à cela.

4.3. Impact de la lutte contre la corruption

L'impact de la lutte contre la corruption peut être appréhendé au double plan national et international.

Au plan national, l'on peut noter que la lutte commune a amélioré le degré de prise de conscience sur les méfaits aussi bien dans l'administration publique que dans les autres secteurs. De même le nombre croissant des dénonciations de toutes natures traduit l'engagement des citoyens dans la lutte contre la corruption.

Au plan international, le Burkina Faso, en se soumettant à l'évaluation par le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) et en s'engageant avec les 28 autres Etats dans le programme pilote d'évaluation volontaire par les Pairs de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, témoigne de sa ferme volonté de voir un œil extérieur apprécier sa politique en matière de lutte contre la corruption.

Tous ces acquis ont permis au Burkina Faso de mieux se placer dans le palmarès de l'ONG Transparency International et de s'illustrer dans le monde et en Afrique par son attachement aux valeurs de démocratie, de paix et de bonne gouvernance. Le tableau n° 10 du classement indiciaire ci-après illustre cette situation.

Tableau n°10 : position du Burkina Faso dans le classement de transparency international (*)

–

| Année | Note Burkina Faso/10 | Rang dans le monde | Rang en Afrique | Rang dans La CEDEAO | Rang dans l'UEMOA | Premiers pays les moins corrompus |
|-------|----------------------|----------------------------|-------------------|--|------------------------|---|
| 2007 | 2,9 | 105 ^{ème} sur 180 | 15 ^{ème} | 4 ^{ème} (après Cap-Vert, Ghana et Sénégal) | 2 ^{ème} sur 8 | Danemark (9,4) Finlande (9 ,4) Nouvelle-Zélande (9,4) |
| 2008 | 3,5 | 80 ^{ème} sur 180 | 8 ^{ème} | 3 ^{ème} (après Cap-Vert et Ghana) | 1 ^{er} sur 8 | Danemark (9,3) Nouvelle-Zélande (9,3) Suède (9,3) |
| 2009 | 3,6 | 79 ^{ème} sur 180 | 8 ^{ème} | 3 ^{ème} (après Cap-Vert et Ghana) | 1 ^{er} sur 8 | Nouvelle-Zélande (9,4) |

(*) : Note de **zéro** (haut degré de corruption perçu) à **dix** (faible degré de corruption perçu).

Les données ci-dessus montrent que les efforts déployés par le Burkina Faso ont amélioré d'année en année son score dans l'indice de perception de la corruption en obtenant les notes de **2,9** en 2007, **3,5** en 2008 et **3,6** en 2009.

Pour l'année 2009, le Burkina Faso est classé 79^e sur 180 pays. Il occupe respectivement le 8^{ème} rang des pays les moins corrompus en Afrique, le 3^{ème} dans l'espace CEDEAO et le 1^{er} rang au sein de l'UEMOA.

V. SAISINE DE LA JUSTICE

La saisine de la justice a concerné des dossiers de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat, des dossiers des inspections techniques des départements ministériels et des dossiers précédemment en charge de l'ex- Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption (Ex-HACLIC). La situation se présente ainsi qu'il suit :

5.1. Mission d'investigations effectuée courant février 2009 par l'ASCE au sein de l'ONG « Espace international Colin POWELL pour le Sahel » en abrégé EICPS :

- Faits constatés : Détournement de matériaux de construction exonérés de droits et taxes de douane destinés à la réalisation d'infrastructures socio-éducatives de leur destination finale, le préjudice lié aux droits et taxes de douane éludés s'élève à environ 344 208 036 FCFA.
- Présomption d'infraction aux dispositions des articles 261 et 271 du code des douanes.

5.2. Mission de contrôle et de vérification effectuée par l'Inspection générale d'Etat (IGE) courant année 2003 à la Régie d'avances chargée des paiements des impôts, droits et taxes ou autres opérations exonérées relatives aux marchés publics de l'Etat :

- Faits constatés :
 - des dossiers d'exonération de droits et taxes ont été doublement traités et pris en charge occasionnant un préjudice à l'Etat de l'ordre de 10 109 412 francs CFA ;

- la constitution de faux dossiers d'exonération ayant donné lieu à la délivrance de chèques authentiques du Trésor créant un préjudice à l'Etat estimé à 377 218 571 francs CFA ;
 - l'utilisation de chèques du Trésor parallèles non authentiques en remplacement de chèques authentiques en conservant les numéros des chèques authentiques provoquant un préjudice d'environ 702 565 111 francs CFA ;
 - la fabrication et l'utilisation de chèques du Trésor non authentiques et hors série pour bénéficier d'exonérations indues créant un préjudice de l'ordre de 487 648 829 francs CFA à l'Etat ;
 - la perception de diverses sommes d'argent sans aucune base légale dans le cadre des relations avec les usagers du service public.
- Présomption de faux en écriture, d'usage de faux, de concussion et de corruption.

5.3. Mission d'audit des comptes effectuée par l'Inspection générale des Finances au greffe central de la Cour de Cassation pour la période allant du 25 octobre 2002 au 4 juillet 2009 :

- Faits constatés : Dépenses non justifiées de 31 520 000 francs CFA ;
- Présomption de détournement de deniers publics.

5.4. Mission de vérification et de remise de service effectuée courant mars et avril 2009 par la Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires (TMDC) à l'Ambassade du Burkina Faso en France :

- Faits constatés : déficit correspondant à des ressources collectées et non reversées dans les comptes de l'Ambassade d'un montant de 93 255,36 euros soit 61 171 506 francs CFA, dissipation de sept (7) carnets de quittances « Collecteurs ambulants » ;
- Présomption de détournement de deniers publics et de carnets de quittances.

5.5. Mission d'audit effectuée courant janvier à juin 2009 par l'inspection générale des finances au Programme de réduction de la pauvreté au niveau communal (PRPC):

- Faits constatés :
 - des retraits d'argent non justifiés et/ou insuffisamment justifiés du compte du projet,
 - des paiements pour des travaux non exécutés et/ou non entièrement exécutés et
 - des rétentions irrégulières de sommes d'argent du programme ;
- Présomption de détournements et de complicité de détournements de deniers publics, d'abus de confiance, de corruption et de recel de choses détournées.

5.6. Mission d'investigations effectuée courant février à mai 2009 par l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat au Centre Hospitalier Universitaire Pédiatrique « Charles DE GAULLE » de Ouagadougou :

- Faits constatés : Etablissement et usage de faux documents administratifs, intervention du Directeur Général pour faire attribuer le marché de restauration de l'établissement à KADERA ENTREPRISE ;
- Présomption de faux, d'usage de faux documents administratifs et de corruption.

5.7. Mission d'inspection effectuée sur les travaux d'aménagement de 975 km de pistes rurales du Houet (lot n°5);

- Faits constatés : paiements de somme d'argent pour des travaux non effectivement exécutés et/ou non entièrement exécutés, établissement de faux documents pour permettre le paiement irrégulier de sommes d'argent ;
- Présomption d'infractions de détournement et complicité de détournement de deniers publics, d'abus de confiance, de corruption et de recel de choses détournées.

5.8. Mission d'investigations effectuée sur la demande de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat à la mairie de Banfora :

- Faits constatés : Perception de la somme de 500 000 francs par un membre de sous commission technique d'attribution des marchés de la Commune auprès d'un soumissionnaire à un appel d'offres pour la construction du marché du secteur n°2 de ladite ville, prétendument

au nom de la commission d'attribution des marchés en arguant que faute de paiement, le marché ne lui serait pas attribué;

- Présomption de corruption et/ou d'escroquerie.

5.9. Mission d'inspection effectuée courant août à octobre 2009 par l'inspection technique des services de santé dans le district sanitaire de Dandé (province du Houet) :

- Faits constatés : établissement de justificatifs pour des dépenses fictives à l'intention de bailleurs de fonds pour un montant de 4 715 070 francs CFA, détournement de fonds destinés aux centres de santé et de promotion sociale d'un montant de 780 000 francs CFA ;
- Présomption de détournement de deniers publics.

Tableau n° 12 : situation des dossiers de saisine de la justice

| N° | Dossiers | Montant compromis en FCFA | Infractions présumées | Date de saisine | Situation actuelle |
|----|--|---------------------------|---|-----------------|---|
| 1 | ONG « Espace Colin POWELL pour le Sahel » | 344 208 036 | Fraude douanière | 29/07/2009 | En cours au cabinet d'instruction n°1 de Ouagadougou |
| 2 | Régie d'avances chargée des paiements des impôts, droits et taxes ou autres opérations exonérées relatives aux marchés publics de l'Etat | 1 577 541 923 | Faux en écriture, usage de faux, concussion et corruption | 04/08/2009 | Dossier en cours au cabinet d'instruction n° 3 de Ouagadougou |
| 3 | Greffe central de la Cour de Cassation | 31 520 000 | Détournement de deniers publics | 05/10/2009 | En cours au cabinet d'instruction n°3 de Ouagadougou |
| 4 | Perception de l'Ambassade du Burkina | 61 171 506 | Détournement de deniers publics et dissipation de | | En cours au cabinet d'instruction n°4 |

| N° | Dossiers | Montant compromis en FCFA | Infractions présumées | Date de saisine | Situation actuelle |
|----|--|---------------------------|--|-----------------|--|
| | Faso en France | | carnets de quittances | 09/11/2009 | de Ouagadougou |
| 5 | Programme de réduction de la pauvreté au niveau communal (PRPC) | 222 004 824 | Détournement et complicité de deniers publics, abus de confiance, corruption et recel de choses détournées | 16/11/2009 | En cours au cabinet d'instruction n°4 de Ouagadougou |
| 6 | Centre hospitalier universitaire pédiatrique « Charles DE GAULLE » | Néant | Faux et usage de faux documents administratifs, corruption | 16/11/2009 | En cours au cabinet d'instruction n°1 de Ouagadougou |
| 7 | Travaux d'aménagement de 975 km de pistes rurales du Houet (lot n°5) | 79 225 250 | Détournement et complicité de deniers publics, abus de confiance, corruption, recel de choses détournées | 16/11/2009 | En cours au cabinet d'instruction n°2 de Ouagadougou |
| 8 | District sanitaire de Dandé, Province du Houet | 5 495 000 | Détournement de deniers publics | 26/11/2009 | En cours au cabinet d'instruction n°2 de Bobo-Dioulasso |
| 9 | Commission d'attribution des marchés de la mairie de Banfora | 500 000 | Corruption et/ou escroquerie | 10/12/2009 | Décision du TGI de Banfora : trois (03) mois de prison avec sursis |

Au regard du tableau ci-dessus, le montant des sommes compromises s'élève à deux milliards trois cent vingt un millions six cent soixante six mille six cent neuf (2 321 666 609) FCFA.

VI. ACTIVITES CONNEXES

Ces activités sont tout aussi importantes et capitales pour le fonctionnement d'une institution supérieure de contrôle qui doit toujours être apte à remplir ses missions dans les meilleures conditions.

Au cours de l'année 2009, l'ASCE a réalisé ou participé aux activités connexes suivantes :

6.1. Renforcement des capacités des Contrôleurs d'Etat

❖ formation de :

- quatre (04) Contrôleurs d'Etat en « contrôle interne approfondi pour auditeurs et contrôleurs » ;
- cinq (05) Contrôleurs d'Etat sur « la pratique approfondie de l'audit interne public : outil et méthodologie » ;
- quatre (04) Contrôleurs d'Etat en « audit de programmes et projets » ;
- tous les Contrôleurs d'Etat en « audit de performance » ;
- neuf (09) Contrôleurs d'Etat en « Techniques et outils de prévention et de détection des fraudes, des irrégularités et de la corruption ».

❖ Voyages d'études :

- Bénin : échanges sur la coordination des activités des organes de contrôle ;
- Rwanda : échanges sur la pratique de l'audit de performance ;
- Tunisie : échanges sur la pratique de l'audit de performance.

6.2. Renforcement des capacités des Inspecteurs techniques des services des départements ministériels

Ce renforcement a concerné les capacités techniques et les moyens matériels.

❖ les capacités techniques :

- formation des inspecteurs de l'inspection générale des services du Ministère des enseignements secondaire supérieur et de la recherche scientifique en technique de contrôle de projets et de programmes de développement et en rédaction de rapports de contrôle ;
- formation de seize (16) inspecteurs techniques des services de dix (10) départements ministériels en « audit de performance » ;
- formation des ITS de la justice sur la rédaction du rapport d'inspection et le suivi de la mise en œuvre des recommandations de ces rapports ;
- formation de vingt sept (27) Inspecteurs techniques des services en « Techniques et outils de prévention et de détection des fraudes, des irrégularités et de la corruption ».

❖ les moyens matériels

Les inspections techniques des services ont bénéficié des appuis suivants :

- douze (12) véhicules ;
- vingt-six (26) micro-ordinateurs portables ;
- vingt-cinq millions (25 000 000) de F CFA en carburant.

6.3. Organisation du cadre de concertation des organes de contrôle de l'ordre administratif de l'Etat

La session annuelle du cadre de concertation des organes de contrôle de l'ordre administratif s'est tenue à Bobo-Dioulasso du 29 novembre au 05 décembre 2009 sous le thème : « Contrôle et renforcement des capacités des organes de contrôle ».

Cette rencontre qui a réuni trente-sept (37) participants issus de la Cour des Comptes, de l'Inspection générale des finances, de la Direction générale de contrôle financier, de la Coordination nationale de lutte contre la fraude, de la Cellule nationale de traitement des informations financières, des Inspections techniques des services et de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat, a été l'occasion d'échanges sur la coordination des activités et sur l'harmonisation des méthodes de travail.

6.4. Autres activités

Outre les activités ci-dessus citées, l'ASCE a participé à :

- des rencontres d'échanges et de travail avec les partenaires techniques et financiers tels que le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, le Millenium Challenge Account (MCA) le Secrétariat de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) ;
- des rencontres d'échanges avec des organisations de la société civile telles que le réseau des parlementaires burkinabé pour la lutte contre la corruption « Burkindi », le réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC) et la Commission justice et paix ;

- la formation des forces de l'ordre (gendarmerie, police nationale, police municipale) de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso sur la nouvelle réglementation de l'utilisation des véhicules de l'Etat et de ses démembrements ;
- la clôture de la 9^{ème} session de l'assemblée générale ordinaire du REN-LAC ;
- la présentation officielle du rapport de l'année 2007 du REN-LAC sur l'état de la corruption au Burkina Faso ;
- l'assemblée relative au 9^{ème} forum national sur les droits humains organisé par le Ministère de la Promotion des Droits Humains ;
- l'atelier sur la rationalisation du contrôle financier ;
- l'assistance aux étudiants dans les recherches pour leurs thèmes de mémoire ;
- la présentation des résultats du projet : « promotion de l'accès à la justice » sur invitation de la commission justice et paix.

TROISIEME PARTIE
OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

L'exploitation des rapports de l'ASCE et des inspections techniques des départements ministériels, l'analyse des actions de lutte contre la corruption et les activités connexes appellent les observations et les recommandations suivantes:

I. OBSERVATIONS

Les principales observations portent sur des insuffisances et irrégularités récurrentes relevées dans la gestion administrative, financière et comptable des structures contrôlées. Elles se présentent comme suit :

a) Au plan administratif

- le non-respect des textes législatifs et réglementaires ;
- l'insuffisance des contrôles ;
- le laxisme dans l'application des sanctions.

b) Au plan financier et comptable

- le non- respect des textes financiers et comptables ;
- les malversations financières ;
- la corruption.

II. RECOMMANDATIONS

Tout en rappelant la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport général annuel d'activités 2008, l'ASCE formule à l'adresse des Présidents d'institutions et Chefs de départements ministériels les recommandations suivantes :

- prendre les sanctions administratives idoines à l'encontre des agents fautifs avec célérité ;
- inviter les responsables des services et les inspections techniques à multiplier les contrôles ;
- interpeler les responsables des services sur les règles de déontologie et d'éthique administratives.

CONCLUSION

Les nombreuses constatations issues des contrôles et de l'exploitation des rapports des ITS ont permis à l'ASCE de mieux appréhender les priorités du moment au nombre desquelles se situent au premier rang la lutte contre l'impunité et la corruption.

Dans cette perspective, elle projette d'entreprendre au cours de l'année 2010 les actions ci-après :

- 1) promouvoir et renforcer les mesures visant à prévenir et combattre la corruption de manière plus efficace ;
- 2) parachever la cartographie des risques qui constituerait un référentiel utile pour guider l'action des organes de contrôle ;
- 3) renforcer le système de suivi de la mise en œuvre des recommandations des rapports de contrôle et des actions en justice ;
- 4) dynamiser le contrôle de régularité, le contrôle de performance et l'audit par les risques dans les services publics en vue de détecter et de combattre toutes mesures ou pratiques tendant à générer des dysfonctionnements ;
- 5) renforcer les actions de concertation avec les organes de contrôle ;
- 6) renforcer les capacités professionnelles des Contrôleurs d'Etat, des ITS et du personnel de soutien, en vue d'améliorer leur efficacité et leur rendement ;
- 7) assurer une bonne visibilité de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat ;
- 8) suivre la mise en œuvre des conventions internationales de lutte contre la corruption.

L'ASCE compte sur la contribution des différents acteurs pour la réalisation et la réussite de cet ambitieux programme.